

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 194, SEPTEMBRE 2016

Un 15 septembre social

Rentrée, option sécurité

Quel avenir
pour la jeunesse ?



- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, = Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu =, Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- = Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années =...
- ... Cornélie.
- Bravo !



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10%** sur votre cotisation auto 2016 et 2017, ainsi que **d'un remboursement de 50€ ou 100€** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.

Pour plus d'informations : maif-oje.fr. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

17
**Quel avenir
 pour la jeunesse ?**



6
**Rentrée sociale
 Mobilisation
 interprofessionnelle
 dès le 15 septembre**



8
**Outre-mer
 Un projet de loi en
 faveur de l'égalité
 réelle**



10
**Budget 2017
 La sécurité en plus**



13
**PPCR
 Nouvelles modalités
 pour l'évaluation
 des enseignants**



15
**Rentrée 2016
 La sécurité dans
 les établissements**

24
**Ressources naturelles
 Recycler, repenser**



28
**L'été
 fait l'automne**



30
**Rencontre
 avec
 Thierry Thieû Niang**

Revue de la
 Fédération Syndicale Unitaire
 104, rue Romain Rolland
 93260 Les Lilas
 Tél. : 01 41 63 27 30
 Fax : 01 41 63 15 48
 Internet : www.fsu.fr
 MÈL : fsu.nationale@fsu.fr
 pour@fsu.fr
 N° CP : 0720-S07429
 N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
 Bernadette Groison
 Rédaction :
 Aline Becker,
 Grégory Bekhtari
 Monique Daune,
 Hervé Moreau,
 Jacques Mucchielli,
 Jean-Luc Pirenet,
 Marie-Rose Rodrigues-Martins.
 Conception :
 NAJA presse

Publicité :
 Com d'habitude publicité
 Clotilde Poitevin
 25, rue Fernand-Delmas
 19100 Brive
 Tél. : 05 55 24 14 03
 contact@comdhabitude.fr
 Compogravure : CAG
 Impression : SIEP
 Crédit photo couverture :
 Tréviers/Naja
 Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
 Si vous changez d'adresse,
 veuillez communiquer
 vos nouvelles coordonnées
 à votre syndicat.



Ce numéro comporte
 un encart ADL Partner
 aux abonnés

ÉDITO

Ensemble, construisons l'avenir !

Le contexte de la rentrée est particulièrement douloureux et nous avons tous une pensée pour les victimes des attentats de cet été. L'avenir aujourd'hui semble bien incertain.

Alors à cette rentrée scolaire, plus que jamais il faut redire combien une éducation de qualité est nécessaire pour tous les jeunes, pour qu'ils trouvent leur place dans ce monde et qu'ils puissent construire la société de demain, libre et démocratique. Vivre ensemble dans une société multiculturelle, réduire les inégalités, faire face aux défis de notre planète... voilà des perspectives porteuses d'espoir et d'avenir.

Alors loin des petites phrases, des polémiques - délétères sur le burkini! - du retour des vieilles recettes éculées particulièrement en ce qui concerne l'Éducation et la Fonction publique... en l'absence de discours sur les questions sociales que sont l'emploi, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et de vie... nous allons devoir rassembler et donner de la voix pour nous faire entendre.

La FSU est déjà sur tous les terrains et particulièrement pour l'Éducation, la Formation, la Recherche, la Culture mais aussi pour l'Emploi, la Santé, la Justice...

Elle reste convaincue que la Fonction publique et les Services publics sont des atouts essentiels sur tout le territoire et qu'ils sont bien constitutifs du modèle social du XXI^e siècle.

Le mouvement syndical a une grande responsabilité pour que chacun et chacune ait confiance en l'avenir. La FSU s'y engage sans modération.



Bernadette Groison

Forum Social Mondial : un bilan mitigé

« Un autre monde est nécessaire! » C'est avec ce slogan que s'est ouvert le 12^e forum social mondial (FSM), le 9 août dernier, à Montréal, premier du genre dans un pays riche. Près de 35 000 militants sociaux, responsables d'ONG, syndicalistes dont une délégation de la FSU, ont participé durant six jours à des ateliers aboutissants aux 22 assemblées de convergence sur des thèmes comme l'environnement, les services publics, la santé, l'éducation... Une centaine d'initiatives mondiales ont été ébauchées et devront être soumises au conseil international du FSM. Une campagne mondiale de sensibilisation pour la défense des services publics devrait conduire à une journée mondiale le 23 juin 2017. Sur le thème de l'éducation, les problèmes soulevés ont été nombreux, qu'ils concernent les politiques d'austérité, les discriminations, la dévalorisation des écoles et des enseignants ou la marchandisation, rappelant ainsi l'importance de la campagne mondiale de l'Internationale de l'Éducation. Mais le bilan du forum a également été terni par l'impossibilité faite à environ 230 participants étrangers d'obtenir un visa d'entrée des autorités canadiennes.

Sénégal

Partenariat FSU avec le mouvement des femmes

La place des femmes dans les organisations syndicales est une question centrale qui renvoie plus largement à la conception d'une société égalitaire. La FSU qui porte ce projet s'est engagée depuis cinq ans dans un partenariat avec le mouvement des femmes de la Confédération des Syndicats Autonomes (CSA) du Sénégal, avec le soutien de Solidarité Laïque.

Pour la CSA, ce n'est pas un petit sujet comme en témoigne N'Deye Diakhité, présidente du mouvement des Femmes. « Dans nos organisations syndicales, nous avons nos engagements, nos savoirs, nos expériences mais il y a un réel besoin de les accompagner, les soutenir et c'est l'objet de ce partenariat. Les ateliers que nous organisons avec la FSU ont permis aux femmes d'échanger des expériences pour consolider leur place dans les instances de décision. » Et le moins qu'on



puisse dire c'est qu'il y a du chemin à parcourir: « Les femmes sont confrontées à la prédominance des mœurs et coutumes. Elles ont besoin de gagner leur autonomie car il est difficile pour elles d'allier vie personnelle et syndicale. Si elles sont éveillées à leurs droits, elles pourront se pendre en charge. Ce qui les freine

dans cet élan vers l'autonomie, c'est aussi la pauvreté qui s'est féminisée » rappelle N'Deye Diakhité. Organisées à Dakar, les trois journées annuelles d'étude et de travaux abordent de nombreuses thématiques. Après avoir travaillé sur les stéréotypes qui freinent l'engagement des femmes, l'autonomisation des femmes et le leadership féminin, la présidente du mouvement souhaite aborder des questions de société plus large: « Il nous faut engager une formation sur la planification familiale car en zone rurale les besoins sont importants. Nous souhaitons aussi travailler sur l'éducation et notamment sur les programmes scolaires afin de lutter contre les stéréotypes ».

Autant de sujets sur lesquels la FSU ne manquera pas d'apporter sa contribution. ♦

Aline Becker

Francis Lecomte : « Être aux côtés des migrants »

C'EST L'ACTU

Pouvez-vous nous présenter Migreurop ?

Migreurop est un réseau européen et africain (46 associations et 53 membres individuels dans 17 pays).

Notre objectif est de défendre les droits des migrantes et migrants (en particulier la liberté de circulation) et de lutter contre l'enfermement des étrangers et la généralisation des camps.

Que pensez-vous des annonces du gouvernement en cette rentrée sur la question des migrants ?

Elles ne répondent en rien aux besoins, ni ne traitent réellement des problèmes. Là où on devrait accueillir, héberger, notre gouvernement ne fait que réprimer: destruction des campements, enfermement, y compris des enfants. Cette politique est basée sur des mensonges que les médias relaient. Elle amène racisme et xénophobie.

On nous parle de la nécessité de fermer les portes de l'Europe forteresse, face à l'augmentation des arrivées due

aux conséquences des guerres. Mais cela ne représente que 0,2 % de la population (seulement 0,12 % en France pour les demandes d'asile). L'Europe peut tout à fait accueillir dignement ces migrants.

Quels sont les enjeux importants dans le contexte actuel ?

En cette année électorale, les migrants vont être au centre de la campagne, et présentés comme un problème, voire un danger.

Nous devons continuer à déconstruire les préjugés irrationnels (« il y a trop d'étrangers en France », « ils viennent pour profiter de la protection sociale ») et à être aux côtés des migrants, sur le terrain associatif, syndical et politique.

Liens : www.migreurop.org - www.frontexit.org

Propos recueillis par Grégory Belkhtary



Francis Lecomte, porte-parole du réseau Migreurop.

ASSURANCE SCOLAIRE

MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

Recommandée par la



La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

Pour toute information, contactez la MAE de votre département.

la MAE - 0678 125 779 447 - 51 rue Louis Pasteur - 13100 Aix - 03 81 81 81 81 - 03 81 81 81 81

Rentrée sociale

Mobilisation interprofessionnelle dès le 15 septembre

Les médias parlent beaucoup en cette rentrée de septembre des multiples candidatures en vue de l'élection présidentielle de 2017 mais l'emploi, les salaires et les conditions de travail restent des préoccupations majeures pour les citoyen-nes. Or, la loi Travail n'est pas bonne pour les salariés et les jeunes.

Elle ne le sera pas non plus pour l'économie du pays. Tous ceux qui ont mis en place une telle réforme du droit du travail (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne) en mesurent aujourd'hui les conséquences néfastes.

Cette loi affaiblit les conventions collectives au profit des accords locaux, accroît la concurrence entre les entreprises en poussant à l'alignement sur le « moins offrant » pour les salariés. La logique de dumping social qu'elle favorise va engendrer davantage de flexibilité et de précarité et remettre en cause nombre d'acquis sociaux.

Affaiblir le code du travail, c'est affaiblir les droits de tous les salariés! La Fonction publique sera concernée à court terme car nombre de règles



Meeting intersyndical à Nantes le 7 septembre.

statutaires relèvent de la transposition de dispositions du code du travail.

Malgré 12 journées de grèves et de manifestations, cette loi n'a pu être définitivement votée par le Parlement le 21 juillet

que parce que le gouvernement, sans majorité à gauche pour soutenir son projet, a eu trois fois recours au 49.3!

L'action continue

De nombreuses initiatives locales se sont développées cet été, la carte postale au Président de la République a été largement utilisée et les organisations syndicales étudient tous les recours et moyens juridiques possibles pour s'opposer à la mise en œuvre de la loi promulguée le 8 août.

L'action continue en ce mois de septembre. Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL continueront à mener tous les débats nécessaires avec les salariés et les jeunes pour promouvoir d'autres proposi-

Vers la fin du TAFTA?

Le secrétaire d'État au commerce a annoncé le 30 août que la France allait demander l'arrêt définitif des négociations de l'Accord de Libre Échange entre l'Union Européenne et les États-Unis (TAFTA). C'est une première victoire pour tous les citoyens qui se sont mobilisés contre ce projet de traité dangereux négocié depuis 2013 dans le plus grand des secrets et soutenu jusque-là par la France. Mais pour que le projet soit définitivement enterré, celle-ci devra obtenir une décision formelle des 28 pays de l'UE de revenir sur le mandat de négociation qu'ils ont confirmé en juin. La France doit par ailleurs être cohérente et ne plus soutenir le CETA (accord UE/Canada où on retrouve les principaux dangers du TAFTA).

Pour l'instant, les deux accords transatlantiques sont sur la table de négociation et les sociétés civiles appellent à se mobiliser contre le CETA dans les prochaines semaines, dont le 15 octobre en France.

tions, et gagner de nouveaux droits pour toutes et tous.

Au-delà des meetings et débats unitaires d'ores et déjà programmés, elles ont appelé les salariés, privés d'emploi, étudiants, lycéens, retraités à assurer la réussite de la journée d'actions du 15 septembre contre la loi Travail, selon des modalités décidées localement (rassemblements, manifestations, grèves, etc.) pour obtenir l'abrogation de cette loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives. ♦

Monique Dauve

La crise du lait

Un accord a été signé le 30 août entre le principal syndicat agricole, la FNSEA, et la société Lactalis après une semaine de blocages organisés par les producteurs de lait dans plusieurs départements. L'industriel mondial accepte de leur acheter le lait à 0,29 € le litre sur les 5 derniers mois de l'année, contre 0,257 € en juillet. Rapporté sur l'année, le prix revient à son niveau moyen de 2009 (0,27 € le litre) alors que les éleveurs auraient besoin de 0,35 € par litre pour couvrir les coûts de production et rémunérer leur travail. Pour la Confédération paysanne, la crise du lait perdurera tant qu'il n'y aura pas une régulation et une harmonisation européenne des règles et des prix.



Les taux de crédit immobilier⁽¹⁾
sont historiquement bas.



Vous avez un crédit immobilier ou un projet en cours ?
Parlez-en à la banque du monde de l'Éducation.

Exclusivement réservé aux personnels enseignants et administratifs de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture, le Crédit Mutuel Enseignant vous proposera une simulation de rachat de votre prêt à des conditions préférentielles !

C'est rapide, gratuit et sans engagement de votre part.
Profitez des mois d'été pour nous consulter, vous avez tout à y gagner !

Crédit Mutuel
Enseignant

Pour trouver le CME le plus proche, rendez-vous sur cme.creditmutuel.fr ou

0 825 333 030 Service 0,15 € / min + prix appel

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

**Retraités :
Dans l'action
le 29 septembre**

La période estivale ne fait pas oublier les inquiétudes des retraités face à leur pouvoir d'achat qui se dégrade. 10,2 % de retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté. Mais la situation ne va pas s'améliorer puisqu'il est question de ne pas revaloriser les pensions au 1^{er} octobre 2016, ou de façon dérisoire comme en 2015 (0,1 %). Dans la continuité des luttes menées depuis 2013, l'Intersyndicale des 9, dont la FSU fait partie, appelle les retraités à se mobiliser. Elle initie une campagne de diffusion de tracts sur les marchés pendant la dernière quinzaine de septembre et appelle les retraités à une journée unitaire de mobilisation le 29 septembre localement et à Paris pour l'amélioration du pouvoir d'achat, le renforcement et le développement des services publics (santé, transports, culture, etc.)

Outre-mer

Un projet de loi en faveur de l'égalité réelle

Présumé le 3 août en conseil des ministres, un projet de loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer définit les principes, la méthodologie et les instruments des politiques publiques en faveur de l'égalité réelle comprenant un plan de convergence à l'horizon de 10 à 20 ans.

Justifié par le fait que les écarts de niveaux de vie constatés entre les outre-mer et la France hexagonale restent considérables, il s'appuie sur les propositions formulées par Victorin Lurel (député de la Guadeloupe et ancien ministre des Outre-mer) dans son rapport remis au Premier Ministre en mars 2016.

Ce rapport confirme que « les outre-mer sont davantage touchés par le chômage, notamment celui des jeunes, par la pauvreté, l'illettrisme ou encore la mortalité infantile. Elles connaissent également de fortes inégalités internes, bien plus marquées que dans



« Les outre-mer sont davantage touchés par le chômage, [...] par la pauvreté, l'illettrisme ou encore la mortalité infantile ».

l'Hexagone, qui affaiblissent le développement économique et la cohésion sociale. »

« Première pierre d'une stratégie plus globale pour l'égalité réelle entre les outre-mer et l'Hexagone et au sein même de chacun des outre-mer », ce projet de loi de programmation détermine, pour plusieurs années, les objectifs de l'action de l'État et des collectivités dans un domaine déterminé, ainsi que les moyens financiers correspondants. Plu-

sieurs dispositions concernent les collectivités territoriales d'outre-mer mais les objectifs exclusivement qualitatifs ne sont assortis d'aucuns objectifs chiffrés.

La ministre de l'Outre-mer George Pau-Langevin ayant souhaité mettre un terme à ses fonctions ministérielles pour des raisons personnelles, c'est la secrétaire d'État chargée de l'Égalité réelle, Ericka Bareigts, qui lui succède, qui portera ce projet devant le Parlement en octobre prochain. ♦

Jean-Luc Pirenet

« *Burkini* »

Cachez ces musulmans...

L'été 2016 aura été marqué en France par l'attentat du 14 juillet à Nice et par l'assassinat du père Hamel dans son église à Saint Étienne du Rouvray mais aussi par la multiplication de propos nauséabonds sur la communauté musulmane et la navrante polémique autour du « burkini ». Les odieux attentats de cet été ont provoqué des manifestations de solidarité, notamment inter-religieuse, mais aussi de haine et de rejet envers la com-

munauté musulmane savamment entretenues par les réactions disproportionnées de certains politiques.

La surenchère sur le « burkini » a trouvé un premier coup d'arrêt juridique le 26 août quand le Conseil d'État a suspendu l'arrêté d'interdiction du maire de Villeneuve-Loubet (faisant jurisprudence pour tous les arrêtés similaires) mais elle n'en est pas moins révélatrice d'une

évolution préoccupante du débat politique en France sur la place des musulmans dans l'espace public et sur les valeurs de la laïcité.

En excluant ces femmes musulmanes de l'espace public qu'est la plage, les défenseurs de ces arrêtés allaient à l'encontre du vivre-ensemble qu'ils prétendent promouvoir et faisaient le jeu des islamistes qui instrumentalisent à des fins terroristes

le rejet et l'exclusion que ressentent nombre de musulmans en France.

La nomination de Jean-Pierre Chevènement à la tête de la Fondation des œuvres de l'Islam a par ailleurs été vivement critiquée car elle revient à délégitimer les musulmans et à les mettre sous tutelle comme s'ils n'étaient pas capables de s'organiser librement. ♦

Monique Daune



À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Personnels de l'Education Nationale, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat**.
 Profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.
 Et avec e-Chèque-Vacances vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.

Nouveau
 Une bonification
 de 35% pour les
 - de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**
Coût d'un appel local



Budget 2017

La sécurité en plus

À quelques mois des présidentielles alors que les questions sécuritaires et militaires font l'objet de surenchères, le gouvernement tente de remonter dans les sondages en annonçant une augmentation des dépenses totales de l'État de 2,7 Mds d'euros et la création de 14 000 postes de fonctionnaires pour la dernière année du quinquennat. On ne connaît du projet de loi de finances pour 2017 que les orientations présentées à l'Assemblée nationale le 7 juillet par le secrétaire d'État chargé du budget. Le gouvernement s'apprêterait ainsi à soutenir l'éducation, l'emploi et la sécurité avec 7 Mds € supplémentaires (dont 2 Mds pour la Défense et la sécurité). Contrairement aux années précédentes, seuls 3 ministères verraient baisser leur budget (l'Aménagement du territoire, l'Économie et les Finances).

L'engagement de créer 60 000 postes en 5 ans dans l'éducation est réaffirmé mais avec les 11 662 créations annoncées pour 2017, l'objectif ne sera atteint que si les emplois d'AED sont intégrés dans les comptes, ce qui serait inédit. Au-delà, c'est surtout la sécu-



Parmi les augmentations du budget, 2 Mds sont prévus pour la défense et la sécurité.

rité qui fait l'objet d'efforts avec 2 100 créations d'emplois à la Justice et 1 746 à l'Intérieur. Les ministères non prioritaires perdent des effectifs (2 290 postes au total dont 1 512 pour celui des Finances), y compris ceux qui voient leurs crédits légèrement augmenter comme l'Environnement et le Logement.

Au total, les effectifs de l'État auront augmenté de près de 30 000 emplois sur 5 ans au lieu des 5 000 suppressions prévues avant la révision de la loi de programmation militaire décidée après les premiers attentats de janvier 2015 et le « Pacte de sécurité » annoncé par François Hollande après les attentats du 13 novembre 2016.

En augmentant les dépenses de l'État au lieu de les réduire (la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales sera également moins importante que prévu), le gouvernement ne réalise pas complètement la dernière tranche du plan triennal de 50 Mds € d'économies promis à Bruxelles (19 Mds € pour 2017). Mais il maintient son engagement de ramener le déficit public à 2,7 % du PIB grâce à un tour de passe-passe fiscal. Au lieu de supprimer la Contribution sociale de soli-

Protection sociale complémentaire en négociations

La circulaire encadrant le référencement des organismes de protection sociale complémentaire dans la fonction publique d'État a été enfin publiée en juin. Sans surprise, elle pousse scandaleusement les ministères à exclure la garantie « perte d'autonomie » des offres couplées, à privilégier un système d'options et un financement viager très onéreux. Mais elle rappelle par ailleurs que la protection sociale complémentaire doit faire l'objet de négociations avec les organisations syndicales représentatives. C'est donc maintenant au sein de chaque ministère que des discussions doivent avoir lieu pour que le cahier des charges impose aux organismes candidats des offres les plus solidaires possible, entre générations et entre catégories, pour que la protection sociale complémentaire ne soit pas à plusieurs vitesses, au détriment de ceux qui en ont le plus besoin.

darité des sociétés de la dernière tranche du Pacte de responsabilité, il augmente le taux du CICE (de 6 à 7 %) dont l'impact budgétaire ne pèsera sur l'État qu'à partir de 2018. Il entend aussi récupérer 2,6 Mds € grâce à la lutte contre la fraude fiscale, la réduction des contentieux fiscaux européens et une réduction de la charge de la dette grâce aux taux d'intérêt historiquement bas. ◆

Monique Dauve

Fortes turbulences dans le monde mutualiste

Alors que la concentration était déjà à l'œuvre entre mutuelles, c'est l'alliance, au printemps, entre une mutuelle et un assureur privé à but lucratif qui a provoqué d'importants remous. La mutuelle Intériale qui a par ailleurs repris la LMDE après avoir participé à son sauvetage, s'est en effet alliée avec AXA France. Le réseau et les activités d'assurance et bancaires de cette entreprise vont être d'une manière ou d'une autre associés aux offres d'Intériale, mais ce sont surtout les valeurs mutualistes et de l'économie sociale et solidaires qui risquent d'être affectées par cette surprenante décision.

Salaires, point d'indice

Un premier dégel

La revalorisation du point d'indice et les mesures issues des discussions PPCR sont une première réponse à la mobilisation syndicale mais le calendrier est trop étalé et les mesures actées nettement insuffisantes.

Le traitement d'un agent de la Fonction publique dépend de l'indice qu'il détient et de la valeur du point d'indice. Fixée par décret, celle-ci a été augmentée de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et une autre augmentation de 0,6 % est prévue pour le 1^{er} février 2017. Il s'agit d'un premier geste depuis le gel du point d'indice décrété en 2010 dans le cadre de la politique d'austérité budgétaire. La mesure doit coûter au

final 2,4 milliards d'€ quand le gel du point d'indice a permis aux gouvernements successifs d'en économiser 7 milliards.

Au-delà de ces éléments statutaires, il est essentiel de suivre de près l'évolution du pouvoir d'achat réel. À cet égard, le constat est formel: depuis qu'en 1982 leur traitement ne suit plus automatiquement l'évolution des prix, les fonctionnaires ont perdu entre 20 et 25 % de leur pouvoir d'achat (soit environ 2 mois de traitement).

Certes le dispositif GIPA (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) instauré en 2008 a été reconduit pour 2016. Il permettra aux seuls agents qui

n'ont pas changé d'indice entre le 31/12/2011 et le 31/12/2015 de recevoir une somme complémentaire en fonction de cet indice. Mais pour la FSU, l'augmentation de 1,2 % du point d'indice en 2 temps (juillet 2016 et février 2017) ne constitue qu'un timide début de dégel qui ne saurait se substituer à la véritable revalorisation attendue depuis une décennie. L'allongement des durées de carrières et les ratios restreints de promotions de grade ont conduit jusqu'ici à dégrader les déroulements de carrières au même titre que le pouvoir d'achat. Suite aux discussions PPCR, dans le cadre

desquelles la reconstruction des grilles constitue une première étape de revalorisation des agents (voir POUR 193), la FSU a interpellé la ministre pour exiger des clauses de sauvegarde concernant la situation de certains agents de catégorie C dont le reclassement en catégorie B pénaliserait leur niveau de rémunération s'ils devaient bénéficier d'une promotion dans la catégorie C. En réponse, la ministre s'est engagée à ce que ses services examinent la difficulté soulevée et informent les organisations syndicales des solutions envisagées. ♦

Grégory Bekhtari

initiatives
AU CŒUR DE VOS PROJETS SCOLAIRES

FINANCEZ VOS PROJETS
avec des actions clés en main

1 établissement sur 2 nous fait confiance...

Toutes nos idées sur **initiatives.fr**
ou au **02 43 14 30 00**

Vendée Globe 2016 :
Embarquez vos élèves dans une course solidaire et pédagogique !
De nombreuses ressources interactives disponibles sur initiatives.com/fr

Temps de travail

Les fonctionnaires de la territoriale sur la sellette

Les fonctionnaires territoriaux travailleraient beaucoup moins que dans le privé!

C'est la polémique qui a eu lieu avant l'été, lors de la publication du rapport sur la durée du temps de travail dans la Fonction publique territoriale. Remis à la ministre de la Fonction publique le 26 mai, le rapport de Philippe Laurent, maire UDI de Sceaux se veut pourtant plus nuancé. S'il évalue à 1 578 heures en moyenne, au lieu des 1 607 heures légales, la durée annuelle du travail pour la période 2013-2014, le rapport rétablit aussi des vérités. Ainsi, 36 % des fonctionnaires travaillent le dimanche, contre 25 % dans le privé, et 17,5 % travaillent la nuit (32,3 % dans la FPH), contre 14,9 % dans le privé. Ce sont les contraintes du service public



avec des horaires atypiques et des astreintes qui justifieraient des aménagements du temps de travail plus avantageux que ceux prévus par la loi. Par ailleurs, selon le rapporteur lui-même, une partie du temps de travail n'est pas visible du fait d'heures supplémentaires non déclarées qu'effectuent un grand nombre d'agents, souvent soumis à une pression hiérarchique. Le rapport avance 34 pistes de réforme

comme l'harmonisation des régimes dérogatoires et des autorisations d'absence, très variables d'une collectivité à l'autre. Si la FSU est prête à participer aux discussions qu'ouvrirait le ministère de la Fonction publique, cela doit se faire sur la base du travail réel, sans remettre en cause les équilibres fondamentaux et en garantissant des compensations financières. ♦

Aline Becker

Discrimination à l'embauche

La Fonction publique aussi

Les fonctionnaires ne sont pas épargnés par les discriminations à l'embauche, même avec un recrutement par concours. C'est ce que révèle le rapport de l'économiste Yannick L'Horty remis à Manuel Valls le 12 juillet sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public, battant ainsi en brèche l'idée que la Fonction publique serait bonne élève en la matière. À partir de deux types d'évaluation, l'une consistant en une opération de testing avec envoi de CV

identiques mais avec un profil personnel différent, pour le recrutement de contractuels et l'autre s'appuyant sur une base de données de 400 000 candidatures à 90 concours ministériels, le rapport a mis en avant de fortes inégalités entre les candidats, révélant les facteurs de discrimination dans l'accès à l'emploi public. Les chances de réussir un concours, jugé a priori le plus égalitaire possible, diminuent selon certains critères comme être une femme, être né hors

métropole française, habiter dans un quartier défavorisé. Pour les recrutements hors concours, Le rapporteur évoque les stéréotypes qui amènent à associer les caractéristiques des candidats à leurs aptitudes supposées. Face à cette situation, le gouvernement a annoncé qu'il allait agir « sur tous les maillons de la chaîne de recrutement. » Il y a maintenant urgence à prendre des mesures concrètes. ♦

A. B.

Personnels pénitentiaires

Le 21 juillet, après 5 mois de mobilisation, les organisations syndicales ont eu 48 heures pour se positionner sur un relevé de conclusions, issu des discussions des semaines précédentes. Dans un contexte peu favorable à la consultation des personnels, le SNEPAP a considéré que, même si l'ensemble des revendications n'ont pas été satisfaites, ce texte comportait des avancées significatives et qu'il pouvait le signer.

Sont actés politiquement et budgétairement :

- Une réforme statutaire effective en 2018 (accession à la catégorie A pour les travailleurs sociaux et accrochage à la filière sociale, réforme statutaire pour les Directeurs).
- L'abandon de la pré-affectation.
- Une revalorisation indemnitaire (IFPIP + 70 % et IFO + 40 %).
- Une solution globale pour la retraite des Assistants de service social ayant intégré le corps des Conseillers ou des Directeurs.
- 100 créations de postes supplémentaires pour 2017.

Avenir du travail social

Dans la continuité des actions initiées depuis 2015, les travailleurs sociaux, du privé et du public, ont participé le 8 septembre, à l'appel de l'intersyndicale des États Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS), dont est membre la FSU, à une grève contre le projet de refondation des diplômés en travail social et pour la défense des métiers, de l'emploi et de l'éthique professionnelle. La mise en place d'un diplôme unique de travailleur social (une formation post-bac de deux ans, suivie d'une troisième année optionnelle) remettrait en cause les différentes spécialisations actuelles et éloignerait les travailleurs sociaux de leurs missions premières.

PPCR

Nouvelles modalités pour l'évaluation des enseignants

Dans le cadre de la négociation PPCR, le ministère a présenté le 13 juillet ses propositions concernant les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants « afin de mieux accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier ».

Les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants soulèvent bien des questions. Au-delà de l'incidence sur la carrière qui reste pour l'instant difficile à mesurer, la nouvelle donne de l'Inspection est un dossier sensible à l'heure où le métier est en perte d'attractivité.

Pour le Ministère, l'inspection changerait totalement en substituant aux inspections classiques 4 rendez-vous de carrière avec l'objectif affiché de permettre un cadrage plus transparent où chacun saura à quoi s'attendre. Or tout n'est justement pas si clair.

10 à 30 % d'enseignants bénéficiaires

Une grille d'évaluation devrait permettre de situer l'enseignant et de penser son accompagnement en en faisant une priorité. La FSU soutient ce changement proposé dans l'évaluation des personnels.



Le Ministère veut changer totalement l'Inspection.

Mais construire un dispositif qui réponde à leurs besoins dans l'exercice de leur métier et qui concoure à l'objectif de la réussite de tous les élèves, ne peut cohabiter avec une évaluation qui trierait sur le volet 10 à 30 % des ensei-

gnants seuls bénéficiaires d'accélération de carrière. L'évaluation des personnels doit porter principalement sur le cœur de leur métier et non sur des dimensions qui lui seraient périphériques.

Un bilan professionnel

De plus, avant ces rendez-vous de carrière, l'enseignant devra remettre au chef d'établissement ou à l'inspecteur un bilan professionnel qu'il aura renseigné concernant son activité et ses perspectives professionnelles. Ce bilan tel qu'il est conçu prête à confusion en mêlant appréciation de la pratique professionnelle et perspectives de carrière. Pour la FSU, ces perspectives doivent être discutées avec des

Seuls 12 % des moins de 3 ans scolarisés

Malgré les annonces successives de la ministre, l'implication des PMI et des partenaires du terrain, l'information à destination des familles et les dispositifs de moins de 3 ans (7 % des classes), la scolarisation des moins de 3 ans ne parvient pas à atteindre le niveau escompté. En 2014-2015, seuls 11,82 % des moins de 3 ans ont été scolarisés. Ils étaient 34,7 % en 2000. Le compte n'y est pas : les 1 060 ouvertures de dispositifs sont loin des 3 000 annoncées et faute de créations de postes en classes multiniveaux, l'accueil et la scolarisation des moins de trois restent faibles.

personnes ressources dans les rectorats et non au cours de l'évaluation.

Dans ce bilan, l'enseignant est censé exposer les moyens qu'il met en œuvre pour actualiser ses connaissances ou se tenir informé des acquis de la recherche. La FSU dénonce cette valorisation de l'autoformation et rappelle que l'État a le devoir d'assurer la formation continue de ses agents.

Les discussions seront programmées dans les semaines à venir. La FSU y participera en portant des propositions de dispositifs permettant l'amélioration des pratiques professionnelles. Il y a nécessité de passer d'une logique d'injonctions managériales à une culture de l'échange entre professionnels et donc de déconnecter l'évaluation et le déroulement de carrière. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

AESH : CUI et CDI

6 000 créations de postes d'AESH pour remplacer les actuels contrats uniques d'insertion (CUI) à la rentrée 2016 et 32 000 sur 5 ans : c'est l'annonce faite par François Hollande en mai dernier à la conférence nationale sur le handicap. Bien qu'elles ouvrent sur une CDIisation, ces annonces ne régleront pas la situation des personnels CUI-AVS embauchés dont les contrats ne pourront être prolongés. La FSU demande que cette transformation des CUI en AESH soit effective pour tous les CUI.

Coût de la rentrée scolaire

Selon le ministère de l'Éducation Nationale, le coût de la rentrée scolaire 2016 reste stable à 190,24 € pour un enfant entrant en sixième. La Confédération syndicale des Familles (CSF), elle, la chiffre à 330 € en intégrant les frais annexes (dictionnaires, livres de poche, assurance, photos de classe...) et pointe une augmentation de 1,99 %. Dans une tribune publiée dans *L'Humanité*, l'acteur Philippe Torreton dénonce ce « coût de la rentrée » en déclarant que l'école laïque, obligatoire et gratuite devrait fournir tout le matériel nécessaire aux élèves.

Coût de la rentrée universitaire

Malgré la décision du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de geler les dépenses étudiantes (pas d'augmentation des frais d'inscription, de la cotisation d'assurance maladie ou du ticket de restauration universitaire), le coût de la vie étudiante augmente de 1,23 %, soit près d'un point de plus que l'inflation, selon l'UNEF. Le syndicat étudiant remarque que la hausse atteint 9,7 % depuis le début du quinquennat et déplore l'augmentation des prix des loyers dans 15 villes universitaires.

Bourses et allocations de rentrée

L'allocation pour la rentrée 2016 versée aux parents d'élèves sera cette année de 363 € pour les enfants de 6 à 10 ans, de 383,03 € pour les enfants de 11 à 14 ans et de 396,29 € pour les enfants de 15 à 18 ans. Le ministère de l'Éducation Nationale annonce d'autre part une hausse de 10 % des bourses lycéennes et 8 M€ supplémentaires pour les fonds sociaux. Dans le supérieur, l'échelon zéro des bourses universitaires (exonération des frais d'inscription) est étendu à 25 000 nouveaux bénéficiaires.

Rentrée dans le primaire

Tout est en ordre ?

Revalorisation, point d'indice, créations de postes... si certaines mesures amènent des améliorations, les conditions de cette rentrée dans le primaire pour les enseignants et leurs élèves risquent de ternir le tableau.

Les nouveaux programmes de cycles 2 et 3 entrent en vigueur. Bien que le Snuipp ait plaidé lors de leur élaboration pour des programmes réalistes et opérationnels, ils sont parfois flous et de qualité inégale. Les enseignants devront de plus en plus imprimer eux-mêmes la version papier.

La mise en place de l'EMC (éducation morale et civique) se fera au détriment des arts ou des sciences. La multiplication des parcours (éducation artistique, santé, citoyen) génère quant à elle un effet d'empilement, de « trop plein » et

gène la construction de projets répondant aux besoins spécifiques des écoles. La fabrication d'outils rendant compte des acquis des élèves dans une évaluation positive ne s'improvise pas et implique un travail supplémentaire. Bien que des documents soient mis en ligne sur Eduscol, l'accompagnement nécessaire en temps de formation n'est pas ou peu prévu.

Les conditions concrètes d'organisation du cycle 3 (CM1-6^e) ne seront pas réunies. Le temps prévu pour les rencontres régulières et nécessaires n'est pas acté et les frais de déplacement ne sont pas à l'ordre du jour dans les discussions.

Enfin l'effort qualifié d'exceptionnel par la Ministre concernant la formation ne se

traduira pas dans les plans de formation étant donné le peu de moyens dans les départements pour les départs en formation.

À cela s'ajoutent les problèmes récurrents : manques de moyens et formation pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, conditions non réunies sur tout le territoire pour la scolarisation des moins de trois ans dans des conditions spécifiques, peu de RASED complets, les difficultés liées à l'organisation des rythmes imposés par les municipalités...

Les enseignants risquent fort d'avoir repris le chemin de l'école avec le sentiment que cela sera plus difficile encore cette année. Tout est en ordre, Madame la Ministre ? ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Groupe de travail

Le remplacement des enseignants en discussion

Cette année encore, la question du remplacement des enseignants est posée.

Si un effort a été consenti dans le 1^{er} degré pour abonder les postes de remplaçants (+1 256 créations), il est loin d'être suffisant pour compenser les suppressions de la précédente législature.

Afin d'améliorer la situation du remplacement, le ministère a mis en place un groupe de travail spécifique avec les organisations syndicales. Une première réunion s'est tenue le 30 août. Trois pistes ont été dé-

gagées concernant la construction d'indicateurs fiables, la communication aux familles et l'amélioration de la gestion du remplacement.

Le ministère souhaite en effet plus de lisibilité sur l'état du remplacement et une réflexion sur la nature des postes de remplaçants en particulier dans le 1^{er} degré, considérant qu'il y a trop de cloisonnement. Il souhaite également mener une réflexion sur les autorisations d'absences et les moyens de limiter les absences « perlées ». Pour les syndicats de la FSU, il

faut d'abord et avant tout augmenter les moyens spécifiques pour améliorer le remplacement (poste de brigade dans le 1^{er} degré, TZR dans le 2^e degré). S'ils sont favorables à des indicateurs fiables et une meilleure communication, ils refusent que la formation continue soit placée hors temps scolaire, comme cela a été évoqué pour le 1^{er} degré.

Quant au 2nd degré, les solutions d'accueil des élèves dans les établissements passent aussi par la création de postes d'AED. ♦

Aline Becker

Rentrée 2016

La sécurité dans les établissements

Le 29 juillet, préfets, recteurs et vice-recteurs ont été destinataires d'une nouvelle circulaire relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2016.

Elle s'inscrit dans un contexte anxieux et dramatique et dans le prolongement des circulaires et guides qui se sont accumulés depuis novembre 2015. Ceux-ci rappelaient la réglementation mais ajoutaient dans la précipitation le « risque attentat » et des injonctions à réaliser les exercices et à éviter les attroupements sur la voie publique, difficiles à mettre en œuvre. La nouvelle circulaire n'innove pas mais précise certaines actions dont les recteurs et préfets ont la responsabilité au sein des services préfectoraux et académiques mais aussi en direction des écoles et des établissements: formation à



Se soucier de la sécurité et pouvoir réaliser sa mission éducative dans la sérénité.

la gestion des risques et aux premiers secours, vérification des coordonnées téléphoniques, test d'alerte SMS, exercice PPMS annuel supplémentaire pour le risque attentat-intrusion identifié par une alarme spécifique, désignation d'un référent PPMS par académie et département, information aux parents des consignes de sécurité, etc. Les risques encourus dans la période trouble que nous

connaissons doivent être pris au sérieux. Mais les mesures affichées ne doivent faire l'impasse ni sur le partage des rôles et des responsabilités entre personnels de l'Éducation nationale et collectivité territoriale, ni sur le temps supplémentaire qui doit être dégagé pour une mise en œuvre dans la durée.

Les personnels ont le souci de la sécurité de toutes et de tous, mais ils doivent aussi pouvoir réaliser leur mission éducative dans la sérénité. ♦

Hervé Moreau

Master : gérer la pénurie par la sélection

Dans le prolongement de la multiplication des recours juridiques contre la sélection en cours de Master, le Conseil d'État a confirmé en février 2016 qu'aucune sélection ne pouvait avoir lieu ni à l'entrée ni en cours de formation. Seules les formations dont la liste doit être fixée par décret pourraient trier leurs étudiants. En urgence, pour la rentrée 2016, un décret pris le 24 mai accorde un droit de sélection à 42 % des masters. Mais cette pratique non cadrée découle moins d'un souci de qualité de formation que d'une gestion de la pénurie de moyens, alors que l'Université fait face à une explosion démographique et que la démocratisation de l'accès à l'Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) est une nécessité.

Second degré

Une rentrée « majeure » en mécontentements

Le décalage entre le discours de rentrée de la ministre et le vécu des personnels dans le Second degré est frappant.

Selon la Ministre de l'Éducation nationale, cette rentrée serait celle d'une année majeure, avec un « collège meilleur » permettant la « fin d'une école à deux vitesses », et des moyens supplémentaires « suffisants » pour dissiper les « inquiétudes » au collège et faire face à l'accroissement démographique en lycée...

Pourtant au collège, il est difficile de voir en quoi les nouveaux dispositifs qui déstructurent l'organisation et les enseignements ainsi que la perte de 4 h 30 hebdomadaires d'enseignements sur les quatre années du collège vont permettre de lutter contre les inégalités. Sur l'ensemble du second degré, les créations de postes sont insuffisantes face aux 43 000 élèves supplémentaires (aucun CPE ni CoPsy). Cette pénurie a été anticipée

puisque un objectif de remplissage maximum des classes a été imposé aux établissements lors de leur préparation de rentrée. Il découle de cette gestion au plus juste des modifications de services et d'emplois du temps de dernière minute qui génèrent des difficultés et des tensions entre les personnels, et qui défavorisent un accueil serein des élèves. Le manque de moyens touche aussi l'aide aux élèves en difficulté, les services administra-

tifs et techniques, le suivi social et médical et enfin les vies scolaires qui voient de nombreux besoins de surveillance comblés par des jeunes volontaires en service civique sous payés et sans statut protecteur. Les sources de mécontentement sont donc nombreuses et après la grève du 8 septembre dans le second degré, les personnels continuent à se mobiliser sous des formes diverses. ♦

H. M.

Des livres pour la rentrée



7,50 €



15 €



8 €



7 €

> abonnez-vous à...

Regards croisés



Revue trimestrielle
Abonnement à la revue
26 € / an (4 numéros)

La lettre électronique



Cette lettre paraît tous les mois
Abonnement gratuit sur le site

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél.: 01 41 63 27 60 – E-mail: institut@institut.fsu.fr – Site Internet: www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Quel avenir pour la jeunesse ?



Dossier réalisé par : Aline Becker, Grégory Bekhtari, Monique Daune, Hervé Moreau, Jean-Luc Pirenet, Marie-Rose Rodrigues-Martins

© TRÉVIERS / N.A.H.

La question de la jeunesse est sans doute le sujet qui suscite les plus vifs débats tant elle représente des enjeux politiques et sociétaux forts. Porteuse d'autant d'espoir que de défiance, elle constitue une réalité sociale fluctuante.

Apparue sous l'ancien régime en tant que telle, cette catégorisation n'a longtemps concernée que les classes dominantes. Ce sont les questions de socialisation qui ont conduit à s'intéresser à l'ensemble de la jeunesse, les sociologues commençant à dresser les caractéristiques d'une culture adolescente puis à s'intéresser plus particulièrement aux jeunes les plus défavorisés. La Jeunesse ne se définit pas tant aujourd'hui en termes d'âge que de période de transition qui a tendance

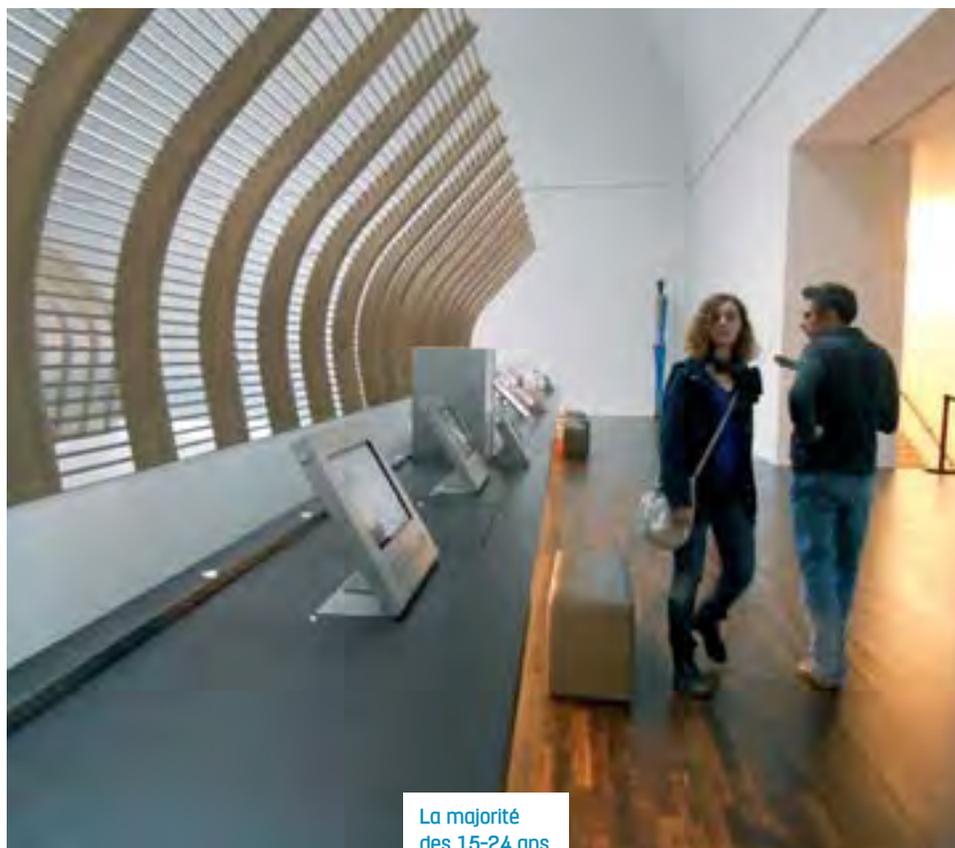
à s'allonger dans le temps. Avec un accès à l'emploi qui passe de plus en plus souvent par des longues périodes de stages, de travail précaire, mais aussi de chômage, il n'est pas rare que des jeunes quittent le foyer familial puis y reviennent, l'accès à l'autonomie n'étant pas linéaire. La crise économique a touché de plein fouet les jeunes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Un jeune de 18 à 29 ans sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, soit près de 2 millions de jeunes. Le taux de chômage des moins de 25 ans approchait les 24 % en 2014 contre 10 %

...

pour l'ensemble de la France. 70 % des jeunes ont des difficultés d'accès au logement, plus de 27 % des étudiants déclarent avoir déjà renoncé à des soins pour des raisons financières et l'on estime aujourd'hui entre 1,6 et 1,9 million ces jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training) qui ne sont ni en études, ni en emploi ni en formation. Le plan Priorité Jeunesse du gouvernement et la mise en place d'un comité interministériel de la jeunesse visent à améliorer la situation des jeunes en termes de formation, d'emploi, d'autonomie, de santé, de valorisation de leur engagement. Mais les politiques publiques répondent-elles aujourd'hui aux enjeux pour l'avenir de la jeunesse ?

Pour Francine Labadie qui a dirigé le rapport de l'observatoire de la jeunesse ? « Il faudrait abandonner les réponses en termes de politiques sociales à visée uniquement réparatrice » et considérer les jeunes comme un des leviers du développement économique et social d'un territoire. Car, contrairement aux idées reçues, les jeunes ne sont pas désengagés et développent de nouvelles sociabilités notamment à travers les réseaux sociaux. À l'approche des élections présidentielles, il faudra que les questions sur l'accès aux droits sociaux pour tous les jeunes et la place qui leur est donnée dans la société alimentent les débats, car les mesures prises pour les jeunes auront des répercussions sur la situation socio-économique ainsi que sur le bien-être des générations futures.

De la formation à l'emploi



La majorité des 15-24 ans (56 %) est encore en formation initiale.

Plus fréquemment diplômés que leurs aînés, les jeunes sont aussi plus souvent au chômage et touchés par la précarité.

Ces dernières années, la crise et l'absence de croissance ont provoqué une hausse du taux de chômage pour toutes les tranches d'âges, mais l'augmentation a été plus forte pour les jeunes, avec un taux stabilisé autour de 24 % en 2014, contre 9,4 % pour les 25-49 ans (chômage au sens du Bureau International du Travail).

Il convient cependant de préciser que la majorité des 15-24 ans (56 %) est encore en formation initiale : rapporté à l'ensemble de cette tranche d'âge, le pourcentage de chômeurs est en conséquence de 9 %.

Lorsqu'ils occupent un emploi, les 15-24 ans sont souvent en situation précaire : en 2014, ils étaient 35,6 % à être en CDD ou en intérim contre 9,9 % des 25-49 ans. Cette précarité des jeunes s'est nettement développée puisqu'en 1983 seuls 15 %

des individus sortis depuis au plus 4 ans de formation étaient dans cette situation. Ces conditions d'emploi affectent les circonstances d'entrée en chômage : alors que les autres tranches d'âges sont touchées par les licenciements, les jeunes sont surtout confrontés aux fins de contrats. Les jeunes actifs étant par ailleurs plus rarement touchés par le chômage de longue durée, on peut dire qu'ils sont plus fréquemment, mais moins longtemps, au chômage.

Les difficultés des jeunes à s'installer dans un emploi stable peuvent favoriser le sentiment de déclassement, car les générations les plus récentes sont aussi plus - et plus fréquemment - diplômées et qualifiées. Ainsi, en 1978, 41 % des 15-24 ans n'avaient aucun diplôme alors qu'ils ne sont aujourd'hui plus que 8 %. L'accès aux études s'est considérablement développé avec une durée moyenne plus longue : 85 % de la classe d'âge concernée a obtenu le baccalauréat en 2015

contre 34 % en 1980, et 45,5 % des 25-29 sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2014 contre 24,6 % en 1993, entraînant une hausse du nombre moyen d'années d'études dans l'enseignement supérieur. Des évolutions structurelles, comme la création et le développement des bacs professionnels ont participé à cette hausse des qualifications que ne reflète pas toujours la rémunération proposée.

Mais ces « moyennes » masquent des inégalités importantes d'insertion professionnelle. Le pourcentage de sortants de formation initiale sans diplôme ne diminue plus, et ces jeunes sont en très grande difficulté : la hausse des qualifications requises par les transformations de l'emploi, et le chômage élevé instaurent une concurrence dont ils sont les premières victimes : le taux de chômage des non diplômés sortis depuis 1 à 4 ans du système éducatif est aujourd'hui de plus de 50 %, contre moins de 18 % il y a 40 ans.

Les difficultés et inégalités d'insertion ont été précisément documentées par le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications grâce au suivi d'une cohorte sortie de formation initiale en 2004. Sept ans après leur sortie de formation, 85 % des individus de la cohorte sont en emploi et 68 % en emploi à durée indéterminée. Mais l'insertion rapide et stable ne concerne qu'un tiers de l'effectif, et à l'opposé, 9 % subissent un basculement hors de l'emploi en 2009-2011 après avoir été cantonnés dans des emplois précaires. L'étude montre l'impact du diplôme : au bout de sept ans, 26 % des non diplômés de la cohorte sont au chômage contre 3 à 5 % des diplômés de l'enseignement supérieur, et plus de 80 % de ces derniers en emploi sont en situation stable, contre 60 % des non diplômés.

L'élévation des qualifications et la démocratisation des études supérieures sont des enjeux essentiels, tout comme l'accompagnement de la transition entre formation initiale et emploi. Tout cela s'inscrit dans des choix plus globaux qui favorisent les créations d'emplois et la protection de tous les travailleurs. ♦

Quelle représentation pour la jeunesse dans l'espace public ?

Pour que les besoins et les préoccupations de la jeunesse soient pris en compte dans le débat public et les prises de décisions, il faudrait penser les jeunes comme les acteurs de leur devenir.

Les organisations de jeunesse ont, depuis les années 1960, porté un discours sur le besoin d'autonomie et d'émancipation des nouvelles générations et réussi à le faire incarner par des représentants (Daniel Cohn Bendit, Michel Field, Bruno Juliard...) pris en considération par les autorités. Les mouvements sociaux où les jeunes sont des acteurs importants sont essentiels pour assurer un passage de relais. On constate ainsi que depuis la mobilisation du CPE en 2006 ou la création du collectif Génération Précaire au même moment, l'absence de mouvement lycéen ou étudiant a fragilisé ces organisations.

En parallèle, les mesures prises pour accorder davantage de reconnaissance et de responsabilité aux jeunes en lien avec les institutions (conseils de jeunes départementaux ou régionaux, conseils de la vie lycéenne) n'ont pas permis pour l'instant de donner davantage de visibilité aux problèmes propres à la jeunesse ni d'ouvrir la voie à davantage de participation ou de représentation dans la sphère politique : seul un jeune sur quatre a voté aux dernières élections locales et nationales, et on ne compte pas plus d'une députée de moins de 30 ans à l'Assemblée.



Les mouvements sociaux où les jeunes sont des acteurs importants pour assurer un passage de relais.

Or, en l'absence de représentants jeunes légitimes pour parler en leur nom, de nombreux acteurs publics relayés par les médias risquent de ne présenter la jeunesse qu'en source d'inquiétude (délinquance, individualisme, chômage endémique, ...) et non en ressource pour l'avenir. Face à ces blocages, les réseaux sociaux, que l'on peut considérer comme une institution récente créée d'abord par des jeunes pour des jeunes, et comme une nouvelle dimension de l'espace public, ont servi de point d'appui dans l'expression et la représentation des jeunes. Ainsi la campagne #Onvautmieuxqueça, lancée par des jeunes de 20 à 35 ans a joué un rôle dans le soutien de la majorité de la population contre la loi Travail. L'implication des jeunes, dont l'engagement bénévole a augmenté de 32 % entre 2010 et 2013, mériterait d'être mieux reconnue. ♦

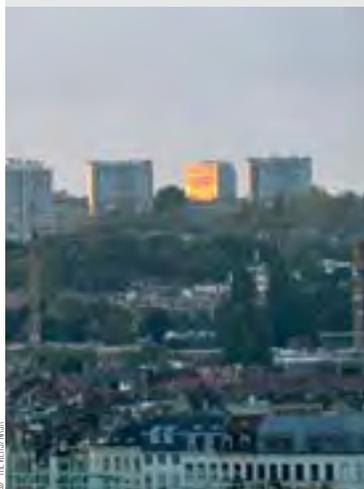
Génération hyper connectée

On les appelle « génération Y » ou encore « digital natives », cette génération qui, jusqu'aux trentenaires d'aujourd'hui, a grandi avec le numérique. Selon un rapport du CREDOC publié en 2013, 98 % des 12-17 ans et 90 % des 18-24 ans ont une connexion internet et naviguent sur le Web et ce, quelle que soit leur origine sociale. Le rapport met en évidence une corrélation entre temps passé sur internet et engagement dans une activité associative ou contacts réels avec des proches. Le Web structure donc la sociabilité des jeunes en développant leurs relations amicales autour de centres d'intérêt, en favorisant l'entraide pour un appartement, un emploi... mais aussi en faisant de la politique comme le montre le succès des youtubeurs jouant la dérision pour donner leur point de vue sur la société. Mais on ne peut pas à proprement parler « d'ascenseur social numérique ». En effet si tous les jeunes ont un usage récréatif d'internet, ce sont surtout les jeunes des catégories sociales aisées qui effectuent des recherches d'information ou développent leurs connaissances sur le Web.

Banlieue : jeunesse à part ?

Les émeutes de 2005 ont révélé de façon brutale que le modèle d'intégration français ne fonctionnait pas. Mais 10 ans après, les politiques publiques n'ont guère amélioré la situation dans les banlieues. Si les plans de rénovation urbaine ont permis dans un premier temps d'améliorer la qualité de vie dans les zones urbaines sensibles, les questions d'insertion sociale des jeunes vivant dans ces quartiers n'ont pas trouvé de réponse à la hauteur des enjeux. Touchés notamment plus qu'ailleurs par la crise de l'emploi, par un durcissement sécuritaire, ceux qu'on appelle les jeunes de banlieue subissent une stigmatisation ethnique, culturelle, religieuse et territoriale. Pourtant au sein de ces quartiers ségrégués, les jeunes comme ailleurs aspirent à réussir et à trouver leur place dans la société. Certains y déploient même des stratégies de mobilité leur permettant de ne pas s'enfermer dans un ancrage exclusif du quartier et de développer leur socialisation. Mais leur parcours pour accéder aux études supérieures, pour décrocher un entretien d'embauche ou obtenir un logement reste semé d'embûches.

Au-delà des politiques des quartiers, des programmes visant l'égalité des chances et des moyens alloués aux zones prioritaires, tant que les sujets qui étaient au cœur des émeutes (dénis de justice et de dignité, racisme, processus d'exclusion et de marginalisation...) ne seront pas traités, rien ne pourra modifier leur situation durablement. Et si des mouvements comme ACLEFEU, ou les Indigènes de la République ont vu le jour, il reste du chemin à parcourir pour une réelle représentation politique de ces problématiques.



© THE WES/ANSA

Des politiques publiques sans effets sur les jeunes

La jeunesse est « l'angle mort » des politiques publiques en France. Selon une note de France Stratégie publiée le 31 mars 2016, ces dernières ont globalement favorisé depuis trente ans les seniors en délaissant les jeunes âgés de moins de 25 ans.

Cette note indique que les dépenses de protection sociale et d'éducation rapportées au PIB par habitant ont augmenté entre 1979 et 2011 de 10 points chez les plus de 60 ans mais seulement de 2 points pour les moins de 18 ans, de 8 points pour les 18-24 ans et de 4 points pour les 25-29 ans. Ces choix ont eu des effets sur la pauvreté des jeunes (19,6 % de pauvres en 2012 chez les moins de 18 ans et 23,3 % chez les 18-24 ans).

Il ne s'agit là que de moyennes. Or, les politiques publiques ne touchent pas de la même manière tous les individus d'une classe d'âge. Hors éducation, les mesures en direction de la jeunesse sont surtout ciblées sur les publics les plus défavorisés, notamment pour favoriser leur insertion professionnelle. Les politiques publiques en faveur de l'emploi des jeunes s'inscrivent donc dans une logique de « réparation » et non de prévention.

En matière d'éducation, les dépenses par élève ont certes progressé en France entre 1995 et 2010 (+ 5 % pour l'enseignement primaire et secondaire et + 16 % pour l'enseignement supérieur) mais beaucoup moins rapidement qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE (respectivement + 10 % et + 50 %).

Insertion sociale et professionnelle

L'un des engagements de campagne de François Hollande en 2012 était de faire de la jeunesse une priorité de son quinquennat. Le Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ) réuni le 21 février 2013 sous la présidence du Premier ministre d'alors, Jean-Marc



© CAROLINA/ANSA

« Accompagner tous les jeunes, dans toute leur diversité, dans leurs parcours d'autonomie » pour « les mener vers l'indépendance, vers la plénitude de leur citoyenneté ».

Ayrault, a conduit à l'adoption de 47 mesures concrètes pour répondre aux attentes des jeunes en matière d'action publique. Environ la moitié visait à « répondre aux besoins des jeunes les plus en difficulté en matière d'emploi, de logement, de santé, d'insertion sociale et professionnelle ». L'autre moitié visait à « accompagner tous les jeunes, dans toute leur diversité, dans leurs parcours d'autonomie » pour « les mener vers l'indépendance, vers la plénitude de leur citoyenneté ».

Un investissement, pas un coût

Mais les résultats se font attendre car il n'y a pas eu de changement de paradigme. La France manque en effet de politique globale en faveur des jeunes pris dans leur

Loi travail: deux mesures en faveur des jeunes

L'aide à la recherche du premier emploi (ARPE) vise à soutenir pendant 4 mois les moins de 28 ans aux revenus modestes qui ont obtenu un diplôme à finalité professionnelle et qui sont à la recherche d'un emploi (de 100 à 550 euros par mois selon le diplôme). La « garantie jeunes », expérimentée depuis 2013 pour les « décrocheurs », est étendue pour devenir « un droit ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans qui vivent hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier, qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et n'occupent pas un emploi » (461 euros par mois et suivi par un conseiller de la mission locale). On est loin d'une véritable politique en faveur de l'emploi de tous les jeunes.

ensemble. Au lieu de considérer les dépenses sociales pour la jeunesse comme un investissement qui produit à terme de la richesse en favorisant la réussite sociale et économique des individus, elle continue de les considérer comme un coût, d'où le choix de cibler avant tout les jeunes issus d'un milieu social défavorisé ou privés de tout soutien parental, en les renvoyant vers des missions locales d'insertion professionnelle.

Un parcours de vie

Il serait temps que les politiques publiques se tournent enfin vers la prévention en couvrant toutes les étapes du parcours de vie. Cela suppose notamment de développer l'accueil de la petite enfance, de permettre la réussite de tous dans un système scolaire repensé, de favoriser l'emploi de tous en réduisant le temps de travail et en revenant sur les régressions des diverses lois sur les retraites, ou encore d'apporter un soutien au début de la vie professionnelle. 💧

Pour l'autonomie sociale



Le chômage des jeunes, la précarisation forte et le détournement des stages (un million par an) créent des emplois au rabais.

Un cinquième des jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le chômage et la précarité les touchent particulièrement. La question de l'autonomie sociale est posée.

La loi du 4 juillet 2001 relative à la mise en place d'une allocation d'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans est adossée à la préoccupation de lutte contre le chômage et celle de contenir le développement de la violence. Mais les dispositifs mis en place, souvent relevant de politiques et des choix locaux, conduisent à un système complexe qui exclut nombre de jeunes pourtant dans une grande précarité. Selon l'Insee 20 % des jeunes de 18 à 25 ans ont des ressources qui les situent en dessous du seuil de pauvreté. Malgré cette réalité, le RSA reste presque exclusivement réservé aux plus de 25 ans et l'allocation d'assurance chômage à ceux ayant déjà travaillé. Par ailleurs, le système scolaire continue de reproduire des inégalités telles

que tous les jeunes n'accèdent pas à un diplôme alors que celui-ci reste le meilleur rempart contre le chômage et l'exclusion sociale.

Les bourses ne concernent que 20 % des étudiants et les aides, si elles existent, sont versées directement aux familles et non aux jeunes. Plus de 50 % des jeunes sont contraints de travailler pour financer leurs études ce qui a des effets négatifs sur leur réussite.

Le chômage des jeunes atteint 24 %, la précarisation forte et le détournement des stages (un million par an) créent des emplois au rabais. Face à ces problèmes les gouvernements ne créent pas de dispositifs efficaces.

Pour la FSU, tout citoyen de 18 ans doit bénéficier des droits politiques et sociaux. Changer la donne c'est garantir un niveau de vie étudiante décent, accompagné d'un réel droit de formation utilisable tout au long de sa vie adulte. 💧

Revenu universel : une question en débat

Depuis que le premier ministre finlandais a annoncé à la fin du mois d'août sa volonté de tester le revenu universel en choisissant au hasard 2 000 personnes en âge de travailler pour bénéficier d'une allocation de base de 560 € par mois, le débat est relancé sur la légitimité de cette mesure. L'adoption de ce type de réforme aurait un impact significatif en premier lieu sur les jeunes en formation ou au chômage, mais bien au-delà sur l'ensemble de la société. Présenté comme une réponse face à la disparition d'emplois liée à notre nouvel environnement économique ou à l'augmentation de la pauvreté, le revenu universel peut également servir à justifier la restructuration des administrations en charge des prestations sociales, la pérennisation des statuts professionnels précaires qui se généralisent comme celui d'autoentrepreneur, ou encore la baisse des cotisations patronales. Institutionnaliser l'accès au revenu en dehors de la sphère du travail risque en outre d'affaiblir les capacités des salariés à s'organiser et à défendre leurs intérêts. Si le revenu universel peut aller en faveur d'une certaine autonomie des jeunes, il soulève de nombreuses questions qui dépassent le cadre de la jeunesse et qui méritent d'être sérieusement débattues.

La politique de jeunesse en Allemagne



S'appuyant sur les organismes privés et le champ associatif, les régions ont souvent développé une politique de jeunesse au-delà de la Jugendhilfe, dans les domaines de l'éducation, de la santé ou de l'aide sociale dont elles ont la charge.

© THEPESMANA

Avec le plus faible taux de natalité du monde, l'Allemagne porte une attention particulière à sa jeunesse.

Avec un taux de natalité de 1,4 (soit le dernier du classement mondial derrière le Japon) et un vieillissement de la population renforcé par une forte immigration adulte (plus de 400 000 « immigrés permanents » sont arrivés en 2014), l'Allemagne est confrontée à une sérieuse crise démographique qui met en danger son avenir économique mais aussi son dynamisme social. Cette situation préoccupe depuis maintenant de nombreuses années les autorités qui tentent à la fois d'attirer une population immigrée assez jeune et diplômée et de relancer la natalité.

Si pendant longtemps le pays a privilégié une politique sociale en direction des plus âgés qui représentent la part la plus importante de la population, ces vingt dernières années ont été marquées par des politiques publiques prenant mieux en compte la jeunesse dans sa globalité. Depuis la fin de la guerre, aucun gouvernement ne s'était inquiété du bien-être de la jeunesse.

Un programme en 10 points en 2001

C'est en 1990, au moment de la réunification, que les objectifs de

prévention plutôt que de réaction, de démocratie pour la jeunesse se sont traduits dans la loi sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse, la Jugendhilfe. Selon des « programmes modèles » dans des champs tels que le chômage, l'insertion des jeunes issus de l'immigration ou encore la lutte contre la délinquance, les Länder ont mis en œuvre des projets considérés par les instances fédérales comme « des bonnes pratiques ».

S'appuyant largement sur les organismes privés et le champ associatif, les régions ont souvent développé une politique de jeunesse au-delà de la Jugendhilfe, dans les domaines de l'éducation, de la santé ou de l'aide sociale dont elles ont la charge. Cependant la pluralité des acteurs et la très faible coordination des politiques publiques ont conduit à d'importants déséquilibres régionaux.

Lancé en 2001 par le gouvernement fédéral, le programme d'action « chance et mutation » était une première en la matière pour tenter d'unifier en 10 points la politique de jeunesse. Meilleure coordination des prestations offertes aux jeunes, collaboration plus étroite avec les Länder, les communes, le monde économique et associatif, intégration accrue des jeunes dans le développement et la réalisation de projets les concernant... Tels sont les principaux objectifs affichés de ce programme.

La nouvelle loi de protection de l'enfance mise en œuvre en 2012 poursuit cette logique en promouvant les mises en réseaux d'action sociale en direction des enfants et des jeunes et les mécanismes qui favorisent la participation des enfants aux processus décisionnels les concernant. 💧

Des jeunes dépendant des familles

Même si certains droits directs sont octroyés aux jeunes, comme certaines aides au logement, la jeunesse est encore trop souvent pensée en France comme une succession de tranches de vie distinctes, avec l'idée que le jeune doit d'abord finir ses études et trouver un travail pour être en mesure de quitter le foyer de ses parents et fonder à son tour une famille.

La familiarisation des prestations sociales rend les jeunes dépendants de leur famille, chargée de les soutenir en attendant qu'ils s'insèrent dans l'emploi. Bien qu'il soit légalement majeur à 18 ans, un jeune doit attendre d'avoir 25 ans pour être reconnu majeur sur le plan social et avoir droit à certaines prestations sociales comme le RSA (revenu de solidarité active). L'accompagnement de la transition vers l'âge adulte reste donc essentiellement du ressort des solidarités familiales, ce qui perpétue les inégalités sociales. Il convient tout particulièrement de simplifier les droits des jeunes à la couverture maladie universelle (CMU) pour leur permettre un meilleur accès aux soins.



© BRUNOVALA

Francine Labadie : « une frustration à ne pas pouvoir choisir leur propre parcours »

Coordinatrice de la mission Observation/évaluation de l'INJEP, elle a dirigé les rapports de l'observatoire de la jeunesse : *Inégalités entre jeunes sur Fond de crise* (2012) et *Parcours de jeunes et territoires* (2014).

Vous avez publié deux rapports en 2012 et 2014 pour l'observatoire de la jeunesse : de quoi traitent-ils ?

Jusqu'à maintenant les recherches ont pointé les inégalités entre les jeunes et les autres générations. Mais depuis la crise de 2008, les inégalités se creusent au sein même de cette génération. Il nous a semblé important d'attirer l'attention sur ce phénomène plus récent. Notre premier rapport ne traitait pas suffisamment des questions territoriales. Nous souhaitions aller plus loin sur le lien entre les inégalités sociales et territoriales dans un contexte de réforme territoriale. Cela nous a permis de montrer dans le second rapport que les inégalités territoriales ne sont pas le simple reflet des inégalités sociales dans l'espace.

Quels sont les principaux enseignements que vous en tirez ?

Le premier rapport a notamment mis le doigt sur les inégalités éducatives et sur le rôle propre du système éducatif qui se comporte en machine à trier. La ligne de fracture entre jeunes passe principalement par le diplôme, ce qui conduit à une mise à l'écart du marché du travail mais aussi à des parcours de vie très heurtés pour ceux qui en sont privés. Dans le second rapport, nous avons également pointé les inégalités spatiales de l'offre éducative. Par exemple, l'offre universitaire est totalement structurée en fonction de la hiérarchie des villes. Elle est très inégale autant dans son accès que dans sa qualité. Les jeunes des territoires ruraux ont une offre de formation moindre à niveau de qualification égale et sont contraints à la mobilité mais ils ne sont pas non plus égaux face à cette mobilité. S'ils constituent la catégorie de population la plus mobile, les jeunes ne sont pas accompagnés. L'action publique agit de manière statique, les régions investissant pour

« leurs » jeunes uniquement. Le deuxième enseignement est qu'il existe une dynamique des inégalités. On peut même parler de caractère systémique avec des inégalités qui se cumulent. Nous avons pu démontrer que les inégalités sociales et territoriales interagissent. Enfin, comme la crise est structurelle et pas seulement conjoncturelle, notre modèle social et ses 2 piliers que sont l'éducation et la protection sociale, tend à devenir obsolète quant aux politiques de jeunesse. On voit bien que les mesures ponctuelles ciblées pour réparer les inégalités ne sont pas suffisantes. Il faut donc repenser les fondements structurels de nos politiques publiques en direction de la jeunesse.

Comment selon vous rendre l'action publique plus efficace ?

Il faudrait abandonner les réponses en termes de politiques sociales à visée uniquement réparatrice et mettre l'accent sur le développement des capacités ou des potentiels. Cette démarche vaut aussi pour les territoires pour lesquels on pratique une politique de retour à la norme sans prendre en compte leurs potentialités propres. Cela implique une coopération beaucoup plus forte entre les collectivités. La dynamique intercommunale notamment, devrait pouvoir développer de nouveaux rapports de coopération dans laquelle la mutualisation des savoirs faire, des réseaux, des acteurs sont à imaginer. On voit notamment dans les territoires ruraux, une réflexion importante pour tenter d'appréhender ensemble les dynamiques territoriales et les parcours des individus. L'articulation entre la place des jeunes et le développement des territoires se pose donc de plus en plus, l'enjeu étant que les jeunes soient un des leviers du développement du territoire. Mais il faut davantage



« La ligne de fracture entre jeunes passe principalement par le diplôme, ce qui conduit à une mise à l'écart du marché du travail mais aussi à des parcours de vie très heurtés »

associer les jeunes qui sont les premiers concernés. C'est un aspect qui fait souvent défaut dans les politiques de jeunesse.

Dans plusieurs pays d'Europe, la contestation de la jeunesse s'est structurée politiquement. Est-ce possible en France ?

Le constat que l'on peut faire est qu'il s'agit de mouvements d'individus qui s'agrègent plutôt que de mouvements collectifs structurés en amont. Ils témoignent d'une frustration chez les jeunes à ne pas pouvoir choisir leur propre parcours et à subir leur trajectoire. C'est ce qui fait le terreau de l'expression d'une colère générationnelle. Le mouvement *Nuit Debout* est très proche de celui des *Indignés*. Cette expression collective s'est traduite politiquement en Espagne avec *Podemos*. En France nous n'avons pas vécu le même phénomène, mais dans le contexte politique spécifique de l'année qui vient, les jeunes pourraient très bien se manifester à nouveau, faire entendre leur contestation et exprimer leurs attentes. Cela interroge la classe politique sur la manière d'appréhender la jeunesse et sur notre modèle français très descendant. On a tendance à considérer que les jeunes doivent d'abord apprendre et qu'ensuite ils peuvent devenir citoyens. Changer cette vision, c'est envisager une politique sociale plus globale et intégrée. ♦

Ressources naturelles

Recycler, repenser

Le **XX^e** siècle était celui du gaspillage. Le **XXI^e** est celui du recyclage. Nécessaire, mais pas suffisant...

Parallèlement au dérèglement climatique et aux nombreux dommages sociaux et humanitaires, notre modèle de développement épuise les ressources de la planète et occasionne des montagnes de déchets qui polluent et défigurent l'environnement.

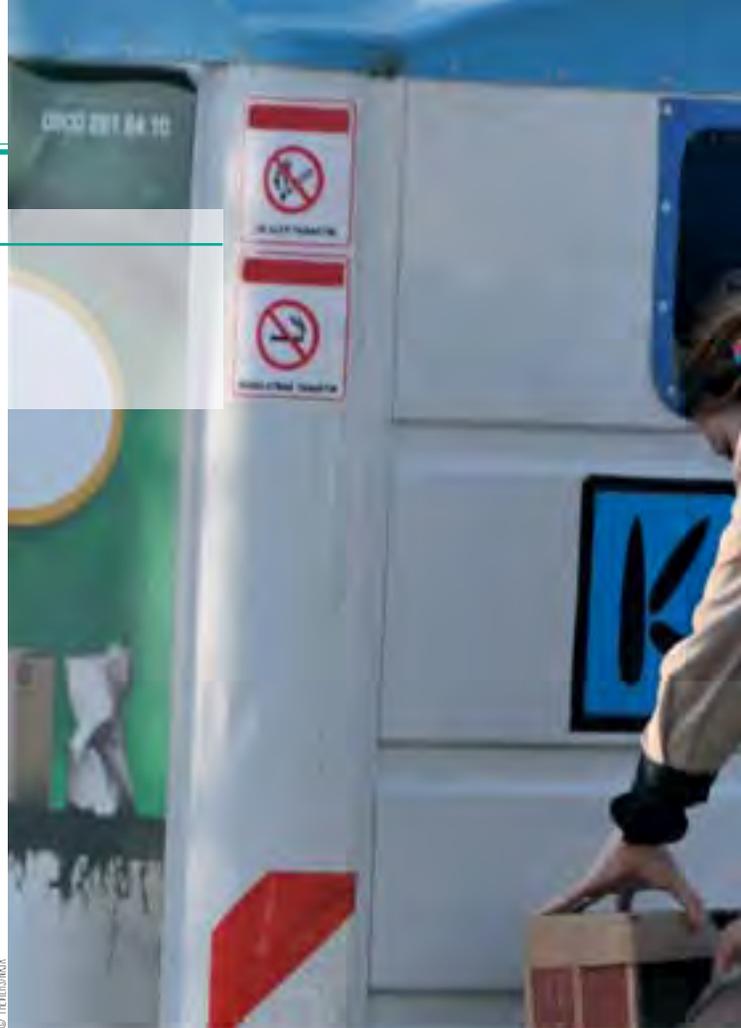
Au regard de l'histoire de l'humanité, cette logique, parfois qualifiée de « économie linéaire » est relativement récente. Même au début de l'industrialisation, les déchets étaient récupérés. Lorsqu'ils ne pouvaient être réutilisés tels quels, ils étaient recyclés, c'est-à-dire transformés en nouvelle matière première pour une autre production. Cette activité avait déjà ses métiers : chiffonniers ou ferrailleurs.

Mais au cours du **XX^e** siècle,

plusieurs processus ont entraîné l'abandon de ces pratiques. L'accumulation de débris et déchets a en effet été favorisée par la baisse des coûts d'extraction et de production et par le développement de biens de consommation de masse souvent sur-emballés, pour certains de plus en plus complexes, fréquemment jetables, et rapidement inutilisables ou obsolètes. Dans le meilleur des cas, ces produits finissaient - et finissent encore trop souvent - leur parcours dans des décharges plus ou moins bien contrôlées.

Épuisement des ressources

Les biens que nous consommons sont en outre source d'une accumulation de déchets invisibles, souvent à l'autre bout de la planète : à titre d'exemple, la fabrication d'un ordinateur de 2,5 kg nécessite, selon certaines estima-



tions, 100 kg de ressources... Dès les années soixante, des voix se sont élevées pour dénoncer ce mode de production et de consommation « linéaire ». L'élan pour le recyclage qui en a découlé répond à plusieurs préoccupations. Il s'agit de limiter la dégradation de l'environnement ainsi qu'une pollution parfois spectaculaire (déchets plas-

tiques à la dérive, cimetières de voitures ou d'avions) et parfois moins visible mais particulièrement dangereuse pour la nature et la santé (métaux lourds, produits chimiques ou radioactifs); mais aussi de ralentir et d'anticiper l'épuisement des ressources renouvelables ou non. L'exploitation de gisements moins productifs est déjà une nécessité et il faut par exemple aujourd'hui, pour extraire 50 kg de cuivre, déblayer cinq tonnes de terre et de roches, contre une il y a quelques années...

De nouvelles mesures programmées au niveau européen et national



En décembre 2015, la Commission européenne a adopté une résolution sur l'économie circulaire, dans le prolongement de celle de 2008, pour augmenter le recyclage et réduire la mise en décharge. Parmi un ensemble de projets de mesures visant à « opérer la transition vers une économie plus circulaire », elle projette un objectif commun de recyclage de 65 % des déchets municipaux et 75 % des déchets d'emballage d'ici 2030 et fixe un objectif contraignant de réduction à 10 % maximum de mise en décharge des déchets municipaux, le reste étant incinéré. En France, la loi sur la transition énergétique oblige, entre autres, à valoriser 70 % des déchets du BTP à l'horizon 2020 et à recycler 60 % des déchets non dangereux en 2025. Les collectivités doivent développer le tri à la source des déchets organiques valorisables en compost, et sont invitées à « progresser vers la généralisation d'une tarification incitative ».

Recycler, une pratique qui se développe

L'enjeu est enfin énergétique, car l'extraction exige de plus en plus d'énergie à mesure que les gisements s'appauvrissent; et malheureusement, les technologies permettant le développement des énergies renouvelables sont extrêmement gourmandes en métaux rares.

Un cadre réglementaire et in-



Les véhicules sont recyclés à 90 %, la fabrication de papier et carton comprend plus de 60 % de produits recyclés.

citatif s'est progressivement mis en place à partir des années 90, au niveau national et européen, avec l'ambition d'impliquer financièrement les entreprises dans la boucle de récupération, tris et recyclage, et de les inciter à fabriquer des biens recyclables, pour réduire drastiquement la mise en décharge. On compte aujourd'hui en France une vingtaine de filières de recyclage : huiles de moteur, piles, véhicules hors d'usage, matériaux de construction, verre, papier-carton, métaux... jusqu'à la dernière en date : les bateaux de plaisance. De véritables filières économiques sont apparues : ainsi, aujourd'hui en France, les véhicules hors d'usage sont recyclés à 90 %, la fabrication de papier et carton comprend

plus de 60 % de produits recyclés. Ce n'est pas sans soulever d'autres questions : les conditions de travail dans les centres de tris sont parfois inacceptables et certains produits récupérés sont exportés pour être retraités ou déchargés dans des conditions sanitaires intolérables. Un contrôle et une répression stricts sont à mettre en œuvre d'urgence.

Le mythe de la croissance infinie

Une démarche est engagée, des progrès doivent être encore accomplis pour produire davantage de matières premières recyclées, mais il faut surtout que cette pratique soit intégrée à un véritable changement de modèle de production et de consommation. Le progrès technique et l'invention incessante de nouvelles envies par le marketing et la publicité provoquent une obsolescence extrêmement rapide de produits techniquement complexes et impossible

Sabine Barles : « Changer de modèle »



Sabine Barles est professeure à Panthéon-Sorbonne, chercheuse à l'UME. Elle a publié *L'invention des déchets urbains, France, 1790-1970* (Seysssel, Champ Vallon, 2005).

Suffit-il de développer le recyclage pour changer de modèle économique ?

C'est très bien et utile de recycler, mais vu les enjeux environnementaux et l'épuisement des ressources, il faut surtout consommer moins de matériaux. Dans l'état actuel des choses, le recyclage ne permet pas de couvrir les besoins. Prenons l'exemple de la construction, sur un territoire. On voit bien que les matières premières recyclées ne suffisent pas : le développement urbain se fait par extension, étalement, et construction d'infrastructures en plus du bâti. Il faut donc, parallèlement au recyclage, changer de modèle pour être plus économe en matériaux.

Comment peut-on y parvenir ?

Si on reprend l'exemple des matériaux de construction, il faudrait une intégration des acteurs qui comprennent l'amont et l'aval des filières. C'est la même chose dans l'agro-alimentaire : on voit se développer le recyclage des sous-produits organiques, mais il manque une réflexion sur l'ensemble de la filière agro-alimentaire. Il y a déconnexion totale entre politique agricole, politique des industries agro-alimentaires, et à la fin, les collectivités territoriales qui gèrent les déchets avec un pouvoir infime sur les flux de matières. On ne va pas gérer le cycle biogéochimique en fabriquant du compost...

Le recyclage à 90 % des véhicules usagés et les expériences locales ne sont-ils pas des exemples encourageants ?

Oui, il y a des progrès, notamment en France où le parc automobile ne s'accroît plus beaucoup, dans ce cas, on « circularise ». Mais la croissance de ce parc se fait aujourd'hui de manière spectaculaire dans les pays émergents où le recyclage ne suffit pas. Au niveau mondial la consommation de matière et d'énergie continue d'augmenter. Enfin, les nombreuses expériences d'utilisation de ressources locales renouvelables posent la question de leur généralisation : auront-elles un effet boule de neige ? La montée en généralité à partir de ces « niches » suppose une transformation fondamentale de notre société.

ou très difficiles à décomposer et recycler. Par ailleurs, dans bien des cas, tout recycler ne suffirait pas à satisfaire une demande de matériaux en constante croissance. Si on parvenait à réutiliser aujourd'hui tout le cuivre que l'on rejette, on ne couvrirait que 40 % des besoins. Mettre en place une économie « plus circulaire » ne doit

donc pas être un alibi pour ne pas remettre en cause le mythe de la croissance infinie de la consommation de matérielle. Il devient urgent d'engager une diminution des flux de matières entrants dans les processus productifs, parallèlement aux engagements pris en matière d'émission de gaz à effet de serre. ♦

Hervé Moreau

Corps rebelles au musée

Depuis sa création, la 17^e Biennale de la Danse à Lyon, qui a lieu du 14 au 30 septembre, a tissé sa toile d'événements et renouvelé ses partenariats. Parmi les plus novateurs, celui noué avec le musée des Confluences. Inscrit dans le xx^e siècle et privilégiant le lien art et science, le musée d'histoire naturelle profite de l'attention que la Biennale porte sur le corps dansant pour reprendre l'exposition *Corps rebelles*, conçue par le Musée de la civilisation de Québec, en collaboration avec Moment Factory.

« Si l'on retrouve au musée des Confluences une partie des contenus présentés à Québec, nous y avons intégré des éléments complémentaires afin de permettre à un large public d'appréhender d'une part, comment la danse s'insère dans la société, et d'autre part, comment la société s'inscrit dans la danse. Notre parti pris a été de confronter, dans un but pédagogique, les grandes évolutions et événements marquants de la société contemporaine à l'histoire de la danse du xx^e siècle, à partir d'une vision française et européenne », explique Agnès Izrine, commissaire de l'exposition. Une invitation à appréhender la danse contemporaine comme un langage universel.

Six thèmes composent le parcours : « danse politique », « danses d'ailleurs », « danse virtuose », « danse vulnérable », « danse savante, danse populaire », « Lyon, une terre de danse ». Évoqués respectivement par sept chorégraphes : Daniel Leveillé, Raphaëlle Delaunay, Louise Lecavalier, Raimund Hoghe, François Chaignaud et Cécilia Bengolea, Mourad Merzouki.

Évoquant la diversité de l'interprétation et le rapport de la création à la mémoire, l'exposition présente huit versions d'un même tableau d'une œuvre emblématique du xx^e siècle, *Le sacre du printemps*. La visite, qui se veut immersive dans la musique et dans l'image, se fait équipé d'un casque. Réalisés pour l'occasion, plusieurs films documentent l'évolution du regard sur le corps et nourrissent notre réflexion sur une préoccupation qui reste très actuelle...

Du 13 septembre au 5 mars 2017.



Le Corbusier au patrimoine

L'œuvre de Le Corbusier a finalement été inscrite par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité. Sur 21 nouveaux sites, 17 sont des réalisations de l'architecte franco-suisse, né Charles Édouard Jeanneret-Gris (1887-1965). Construites dans sept pays, dix se trouvent en France. Concepteur prolifique, le pionnier du Mouvement moderne s'est attaqué à tous les fronts, de la cité au bâtiment institutionnel et religieux, à la villa. 17 œuvres réalisées entre 1923 et 1955 sont à découvrir à la Fondation Le Corbusier jusqu'au 30 novembre. Avec Traverses, le Frac Rhône-Alpes réunit jusqu'au 8 novembre les œuvres de sept artistes qui recourent son parcours.



« Déluge » de Togo

Barthélémy Togo s'est fait connaître pour ses installations et performances, autant de coups de gueule en réaction à des situations qu'il juge insoutenables. Avec son installation *Déluge*, au Carré Sainte-Anne à Montpellier jusqu'au 6 novembre, il dénonce l'idée d'anéantissement de l'humanité. Sur les murs de l'église réformée devenue centre d'art, ses toiles aux couleurs aquarellées alignent en série les désastres actuels : embarcations de réfugiés, enfant gisant sur une plage, terrorisme, guerre, inondations... Tandis qu'au sol s'alignent des dizaines de cerueils. Claire, l'œuvre n'a curieusement rien d'austère ni de désespéré.



Histoires de réfugiés

Les Syriens qui ont fui par milliers vers le Liban voisin ont d'autres préoccupations que le théâtre. Mais alors que les discriminations à l'égard de ces populations s'aggravent, le projet Caravane prend tout son sens. La jeune Libanaise Sabine Choucair, clown de formation et directrice artistique du projet, a eu l'idée d'adapter 20 histoires confiées par des réfugiés syriens de quatre camps de la Békkaa. Les représentations ont été données du 21 juin au 23 juillet à travers le Liban. Invitée par deux festivals, la Caravane s'est produit en Tunisie et Sabine Choucair aimerait prolonger l'expérience avec des réfugiés syriens en Europe. À suivre.



Le Quartier ferme

Le collectif Quimper CultureS a perdu. Le Quartier, centre d'art contemporain de la ville de Quimper, a fermé ses portes le 31 août. Le maire de la ville a supprimé sa subvention de 252 000 euros, environ 40 % du budget de l'établissement, justifiant sa décision par la baisse des dotations de l'État. Dès son élection en 2014, l'équipe municipale avait annoncé ne pas vouloir reconduire la convention qui liait la Ville au Quartier. Alors que les offensives politiques animent les collectivités, l'avis du directeur de la DRAC est clair : « Dans une période de contrainte budgétaire, la culture est un choix ». En 25 ans, Le Quartier, qui employait 7 personnes, aura accueilli 150 expositions et 250 000 visiteurs.

Sur les écrans

Parmi les recalés de la sélection officielle de Cannes, mais « primés par la presse et par le public », deux films ont fait leur apparition fin août sur les écrans, *Toni Erdmann* de la jeune Allemande Maren Ade et *Rester vertical* d'Alain Guiraudie. Le premier, peut-être le meilleur film de 2016, comme le second abordent d'une façon très nouvelle et très libre la problématique de vivre ensemble. Le lien,



familial, amoureux. Deux films qui posent très bien les difficultés d'une société occidentale aussi impitoyable dans l'entreprise que libérée dans l'intime.

Résidence à Lunéville

Gérard Larguier, peintre parisien jadis président du Bateau-Lavoir, entretient une relation suivie avec le château de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) qui organise une rétrospective de son travail (1956-2016). Son exposition dans l'aile du château, conservée identique à l'époque de l'occupation allemande, est faite de collages et d'installations qui incarnent les lieux. Chaque salle aborde un thème différent, la guerre de 14-18, les portraits dans la salle qui conserve les inscriptions nazies, les œuvres érotiques, les collages divers... Jusqu'au 18 septembre.



Ai Weiwei, l'invité de Vienne

Sur les hauteurs de Vienne en Autriche, les jardins du Belvédère accueillent jusqu'au 20 novembre une installation spectaculaire d'Ai Weiwei, élégant écho à la tragédie des migrants.

De loin, l'effet est impérial. De grands cercles flottants, tels des fleurs de lotus, colorent joliment la surface de l'immense bassin du Belvédère, où se reflète le magnifique château baroque de la capitale autrichienne, autrefois résidence d'été du prince Eugène, aujourd'hui musée d'art. Quand on s'approche, ces fleurs se révèlent être des gilets de sauvetage. Rouges, jaunes, bleus, agencés en cercles, ils flottent paisiblement. La conscience du spectateur est vite ramenée aux images des migrants traversant la Méditerranée sur des embarcations surchargées avec pour seule armure ce gilet. Le trajet tourne souvent mal, comme en témoignent les corps et les gilets retrouvés sur les rivages de l'île grecque de Lesbos. C'est là que l'artiste chinois Ai Weiwei les a collectés pour en faire cette gigantesque installation, inscrivant dans ce paysage bucolique les horreurs de la tragédie humaine qui se joue actuellement. « C'est peut-être la dernière chose qu'on agrippe avant de mourir », a souligné l'artiste chinois qui multiplie depuis 2015 les actions pour attirer l'attention du monde sur le drame des migrants. Composée de 1005 gilets, l'œuvre s'intitule *F Lotus*. Son élégance colorée contraste avec la noirceur de sa symbolique.

Tragédie maritime et mythologie astrale

Autour du bassin, Ai Weiwei s'est fait sculpteur et a disposé douze têtes animales du zodiaque de l'horoscope chinois. L'installation *Circle of Animals/Zodiac Heads* est basée sur la réinterprétation des sculptures en bronze (figures humaines assises et vêtues à tête animale crachant de l'eau) d'une fontaine horlogère du Jardin du Palais d'été (Yuanming Yuan) de l'Empereur Qianlong, situé près de Pékin. Cette fontaine a été réalisée au XVIII^e siècle par des jésuites italiens et français, avec l'aide des artisans chinois. Le Palais a été pillé par les Occidentaux en 1860. Sept têtes ont été vendues aux enchères dans



Les installations *F Lotus* et *Circle of Animals/Zodiac Heads* dans les jardins du Belvédère à Vienne.

le monde et ont été réclamées par le gouvernement chinois : cinq ont été rapatriées. Ai Weiwei a pour sa part réalisé la série complète des douze têtes, en se basant, pour celles disparues, sur les estampes conservées représentant la fontaine originelle : Rat, Buffle, Tigre, Lapin, Dragon, Serpent, Cheval, Chèvre, Singe, Coq, Chien et Cochon. La première des six versions a été exposée à la Biennale de Sao Paulo en 2010, puis a fait le tour

du monde des musées. Réalisées en bronze et dominant le visiteur du haut de leurs socles, les têtes dirigées vers le visiteur encerclent étrangement *F Lotus*. Attirant tour à tour les consciences vers le sort de malheureux projetés dans les fonds marins, Ai Weiwei rappelle avec ce zodiaque la condition humaine vers les cieux tout aussi incertains. D'autant que l'immense symbolique du zodiaque chinois échappe à nos connaissances et noie dans le silence toute explication rationnelle dont nous sommes si friands. ♦

Veronique Giraud

Un temple de Chine à Vienne

À quelques pas du Belvédère, en bordure de la chaussée, des containers empilés attirent le regard. Sur le plus haut, est écrit en lettres blanches : Ai Weiwei. Une signalétique atypique indiquant une autre installation de l'exposition *Translocation – Transformation* au 21er Haus, le musée d'art contemporain de Vienne.

Coutumier du spectaculaire, sempiternel critique de sa Chine natale qui le lui rend bien, l'artiste a entrepris de faire venir à Vienne un temple ancestral d'une famille de négociants en thé datant de la dynastie Ming. Une fois démontées, les 1 300 pièces ont été transportées dans des containers. Après des mois de traversée en mer puis sur route, les containers ont été déchargés et le temple, qui sort pour la première fois de Chine, a été reconstitué. Avec l'idée qu'en changeant de lieu, on se transforme et on transforme... Le temple occupe tout l'espace, sans autre commentaire qu'un film reprenant le fil de cette aventure et dans lequel Ai Weiwei s'exprime sur son projet.



L'été fait l'automne

Les festivals ont été prolifiques, les festivals ont été politiques. Nombre de créations seront reprises cet automne. Panorama des pièces les plus remarquées.

« *Quand la révolution est impossible, il reste le théâtre* » osait Olivier Py en présentant la 70^e édition du festival d'Avignon. Que l'on partage ou non son opinion, les festivals ont accueilli des créations novatrices autant sur le plan esthétique que par les sujets puisés dans une actualité mondiale perturbante. Des créateurs venus de tous les continents, mêlant souvent des disciplines artistiques qui perdent leurs frontières, ont rôdé à Avignon, Montpellier ou Aix des spectacles que l'on peut voir dès cet automne.

Spectacle phare des festivals, la pièce invitée à ouvrir le festival d'Avignon dans la Cour d'honneur tiendra l'affiche de la Comédie-Française du 24 septembre au 13 janvier. Et pour cause, c'est la troupe nationale, avec Elsa Lepoivre, Denis Podalydès, Guillaume Gallienne et Didier Sandre, qui a interprété le scénario des

Damnés sous la direction d'Ivo van Hove. Le metteur en scène belge répète avec énergie qu'il n'a pas adapté le film de Visconti, mais mis en scène le scénario. Le texte narre la déchéance d'une maison aristocratique et industrielle, les Essenbeck, l'année où Hitler va prendre rapidement et violemment tous les pouvoirs. Ce qui intéresse Ivo van Hove, c'est « *la célébration du Mal* », une problématique toujours actuelle où « *la prospérité financière et le bien-être économique comptent davantage que le bonheur de l'humanité* ». Servie par un jeu dépourvu de lyrisme, la mise en scène participe de cette tendance épique qui met directement le spectateur face à la dénonciation d'un monde.

Du monde entier

Autre succès d'Avignon, la mise en scène de *Place des Héros* de Krystian Lupa. Dernière pièce écrite par Thomas Bernhard, elle se situe à Vienne sur cette fameuse place où les Autrichiens acclamèrent Hitler après l'Anschluss. Nous



reviendrons sur Lupa qui est l'invité d'honneur du Festival d'automne à Paris avec quatre de ses pièces jouées en novembre et décembre.

Tout aussi politique, *Hearing* la création de l'écrivain iranien Amir Reza Koohestani et sa mise en scène en Avignon. Elle déconstruit le système de la délation institué par tous les régimes autoritaires. L'auteur a choisi une transgression banale de l'ordre, mais une transgression majeure dans toute religion puisqu'elle touche aux relations entre homme et femme. Les quatre jeunes actrices sont appelées à répéter les mots du délit, qui font peu à peu chuter dans la culpabilité. Elles parlent en farsi, ce qui accroît encore la sensibilité du spectateur, aussi respectueux de cette belle culture qu'impuissant à agir. La pièce est déjà programmée pour 2017 et jusqu'à la fin de l'année successivement à Bor-

L'opéra aussi



À Aix-en-Provence, l'art lyrique n'a pas échappé à cette bouffée d'interrogations politiques qui a traversé les festivals. *Così fan Tutte*, dont les parties musicales très « bouffes » donnent déjà un air populaire à l'œuvre, dispose, comme souvent chez Mozart, d'un texte profond signé Luigi Da Ponte. Le metteur en scène Christophe Honoré y a également vu l'œuvre la plus violente de Mozart. Admettons que la découverte de son corps, de ses désirs, de la lutte que cela implique pour deux filles de quinze ans si elles veulent en

rester maîtresses est une violence. De même que la raison lorsqu'elle se fait régulateur des passions et des conflits contre l'individu. Mais le réalisateur, marqué par l'écriture cinématographique, a voulu aller plus loin. Pour échapper au « *minaudage habituel* », il a situé l'œuvre écrite en italien lors de l'épisode colonial fasciste, établissant de fait un parallèle entre la situation des femmes et celle des colonisés.

Le chœur de l'opéra du Cap d'Afrique du sud et la direction musicale du chef mozartien Louis Langrée, pour qui les instruments sont voix et les voix instruments, accentuent un dialogue musical qui enrichit encore l'œuvre. La captation faite par *Arte concert* est disponible sur le site du festival.



Pièce créée pour l'ouverture du festival d'Avignon dans la Cour d'honneur du Palais des Papes, *Les Damnés* de Luchino Visconti, mise en scène par Ivo van Hove, sera reprise du 24 septembre au 13 janvier à la Comédie-Française.

deaux, au Festival d'automne de Paris, à Montpellier, Pau, Annecy, Cherbourg, Rouen et Caen.

La danse également

Les textes de théâtre ont un accent politique, mais les corps de la danse en ont tout autant. Dans sa dernière création pour Montpellier Danse, l'Africaine du Sud Robyn Orlin a fait du corps une arme politique. Le corps, c'est celui d'Albert Ibokwe Khoza, un magnifique performeur incarnant une transsexualité débridée. Un

corps enseveli, entravé, au début de *And so you see...* qui lentement se libère et affirme sa différence avec fierté et invention. Reprise du 31 octobre au 12 novembre au Festival d'automne de Paris.

Ali Chahrour, jeune chorégraphe libanais inconnu en France, y a fait une entrée fracassante avec deux pièces qu'il présentait à Avignon, *Leila se meurt* et *Fatmeh* où il saisit de manière admirable la secrète sensualité féminine échappée d'un cérémonial collectif pour, là encore, affirmer la liberté des corps. Lorsque, au début de la pièce, deux jeunes femmes se frappent violemment la poitrine, d'une main, puis de l'autre, les gestes sont secs et brefs, presque accusateurs. Peu à peu, les gestes

Un, deux, trois reprises

Avec pour toile de fond l'enregistrement des propos de Pasolini exprimant dans une ultime interview la vision esthétique et politique de son dernier film, quelques heures avant d'être assassiné sur une



plage, la pièce *Une vitalité désespérée* (notre photo) est magistralement mise en scène et interprétée par de jeunes comédiens tout juste sortis de l'école. Après Avignon, elle est reprise au Théâtre Liberté de Toulon du 2 au 5 novembre puis à La Chaux-de-Fonds (Suisse) du 23 au 26 novembre.

Le théâtre se réinvente sans cesse. Un constat d'autant plus évident quand il s'appuie sur une œuvre du répertoire. Portés par la complexité de la langue d'Anton Tchekhov dans *Les trois sœurs*, trois jeunes comédiens signent leur première mise en scène, non pour une énième adaptation mais pour porter sur scène leur propre vision du théâtre, riche, décalée, au jeu virtuose. *Nasha Moskva* est à revoir le 18 novembre au Zeppelin à Lille et le 28 mars 2017 à Bozar Bruxelles.

Hillel Kogan n'est pas seulement un magnifique danseur et chorégraphe, c'est aussi un acteur et un dramaturge qui ne craint pas de faire rire le public. Son spectacle *We love arabs*, histoire d'un chorégraphe israélien qui engage un danseur palestinien pour porter un message de coexistence pacifique, a la force du plaidoyer et parvient à retourner avec finesse et humour les préjugés envers l'autre, de part et d'autre d'un mur d'incompréhension et de violence. Un mur construit un peu partout aujourd'hui... Au Monfort Théâtre à Paris, les 18 et 19 novembre, à Chateaufallon en avril 2017.

rituels, admis par tous dans une société où les hommes dominant, laissent échapper une grande sensualité.

Créée à Montpellier, *Pour que le ciel ne tombe pas* de Lia Rodrigues entraîne dix danseurs venus du Brésil dont certains font partie de la compagnie qu'elle a formée dans la favela Mare de Rio où elle a choisi de travailler et d'enseigner. La forme même de la représentation est aux antipodes de l'objet spectacle occidental. La chorégraphe fait du corps une arme de lutte et finit, poing levé par commenter la situation au Brésil. Le spectacle est repris en novembre au Festival d'Automne, puis à Tarbes et Toulouse. Autre chorégraphie remarquable à Montpellier, *Désir d'horizons* de Salia Sanou. Le cho-

régraphe burkinabé conduit depuis trois ans des ateliers dans un camp de réfugiés maliens au Burkina Faso, où la danse est support de médiation sociale. D'un tel investissement, artistique et humanitaire, on ne sort pas indemne. Des lits de camp composent l'architecture mouvante du décor. Très vite la danse devient exutoire, rassemble, jusqu'à former une partition rythmée. Les sourires se dessinent, le plaisir est là. L'énergie dansée exulte la peur du lendemain. Guidé par le rythme du corps et de la musique, l'esprit se réinvente un horizon. Reprises au festival La Bâtie de Genève, aux Francophonies de Limoges, au festival Novart de Bordeaux, puis à Saint-Brieuc. ♦

Jacques Mucchielli

Thierry Thieû Niang : « Tout corps est un corps dansant »

Le chorégraphe a présenté cet été au festival d'Avignon *Au cœur*. Abandonnant pour cette pièce dansée les corps virtuoses des danseurs professionnels, il explique son choix de réunir sur scène des enfants et des adolescents.

Pourquoi travailler avec des enfants et des adolescents ?

On nous demande souvent à nous artistes d'animer des ateliers de sensibilisation dans les écoles, les centres sociaux, les conservatoires. Ce public vient voir nos spectacles puis disparaît. Je me suis dit : pourquoi ne pas les mettre au centre d'un processus de création ?

En travaillant avec des metteurs en scène, en inventant avec d'autres artistes (Patrice Chéreau, Pierre Boulez, Ariane Ascaride, Marie Desplechin...), je me suis déplacé dans ma pratique de danseur. Comme j'avais la sensation de tourner en rond, je me suis dit que si je voulais continuer ce métier, continuer à trouver une danse pour moi, je devais danser avec d'autres corps, ceux des enfants, des personnes âgées, des autistes, des prisonniers. Des corps me permettant d'inventer une nouvelle langue gestuelle. J'avais envie de voir comment cela me transformerait.

Comment cela fonctionne ? Ce sont ces corps qui vous inspirent ou c'est l'idée ?

Les corps m'inspirent. Pour moi, tout corps est un corps dansant. Je viens de terminer un travail avec des personnes atteintes d'Alzheimer, qui ne me reconnaissent pas d'une séance à l'autre, avaient oublié le geste cinq minutes après. J'avais l'impression d'être toujours à recommencer quelque chose, d'être au présent avec ces gens. Il s'agit pour moi de chercher un geste du présent, même chaotique pour un enfant autiste ou une personne âgée cherchant l'équilibre. Ce geste doit devenir poétique. Je ne veux pas que les enfants ou les personnes âgées deviennent des danseurs, mais que leur mouvement

dans le regard de l'autre devienne un geste dansé.

J'ai aujourd'hui suffisamment d'expérience, de patience et de temps pour amener ce public qu'on dit empêché vers un vrai processus de création, d'expérimentation, d'immersion pour qu'ils trouvent la confiance entre eux.

Ce fut difficile d'entrer dans des milieux si éloignés de la danse ?

Oui parce qu'on me confondait avec un art-thérapeute. Je ne suis ni soignant ni éducateur. M'entourer d'artistes, la chanteuse Camille, l'écrivaine Linda Lê, le plasticien Claude Lévêque, a aidé les enfants à percevoir le processus artistique d'*Au cœur*.

Comment avez-vous travaillé ?

J'ai rencontré ces enfants d'Avignon juste après les événements de novembre 2015. Nous étions confrontés aux attentats, aux migrants, à des images terribles. Nous avons travaillé sur l'actualité : la peur chez l'enfant, ce qui se passe quand l'enfant tombe, comment se relever après une chute, pourquoi l'enfant s'amuse à faire le mort, à se cacher, apparaît puis disparaît. Ça peut être très ludique, symbolique aussi, sensible, poétique. Il ne s'agit pas d'une illustration, d'une théâtralité facile. Il s'agit de laisser un champ sémantique suffisamment ouvert pour faire entrer la poésie. J'ai voulu mélanger les classes d'âges. Des ateliers pour les 8-10 ans, les enfants des quartiers, ceux du conservatoire, je n'en veux plus. Ici et dans les prochains ateliers, avec des primo-arrivants, la transmission se fera pour tous les enfants, de 8 à 18 ans. Dans la tribu d'*Au cœur* c'est très beau de voir des enfants de la région, en famille d'accueil, sous la main de la

Instituteur et psychomotricien de formation, Thierry Thieû Niang se lance dans une carrière de danseur, puis dans la chorégraphie en 1993 et crée Du printemps au festival d'Avignon 2011 avec 25 amateurs, âgés de 60 à 90 ans. Au cœur sera repris les 23 et 24 octobre au Chatelet à Paris, en novembre au Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis et à Paris-Villette, en décembre à Belfort, en janvier 2017 à Besançon, avec chaque fois une nouvelle équipe d'enfants.



© JEAN-LOUIS FERNANDEZ

justice, qui font de la danse ou n'en ont jamais fait, d'âges différents, créer une communauté.

Ils ont appris beaucoup avec cette expérience...

Oui. Et tous ceux qui passaient un brevet, un bac l'ont eu, sans exception. Les parents se sont rendu compte que ce projet les a mis en confiance. Ils ont appris à regarder, à se toucher, à être regardés par l'autre, à travailler sur le corps. Il n'y a eu aucune rivalité. C'est lié à la différence d'âge et à un processus artistique fort, je ne les lâche pas.

Aujourd'hui, chez les garçons, c'est le corps virtuose des sportifs, chez les filles, l'esthétique. Tout ça il faut le casser. Dans *Au cœur*, on voit comment les corps sont dans une intimité de contact, de confiance. En travaillant, on a dépassé les stéréotypes. De même quand je leur dis que je n'ai jamais fait de danse classique, que je ne suis pas prof de danse mais chorégraphe et qu'on va inventer une danse à partir de leur danse. Quand je leur dis que marcher, courir, sauter c'est de la danse, les garçons y vont. Par mon métissage aussi. Quand on me demande de quel pays je viens et que je raconte que je suis né en France, que mon père est Vietnamien, il y a quelque chose de l'étranger qui entre et rassure. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



mgen^{*}

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI
CHOISI
MGEN

"Quand on est sportif de haut niveau, la santé c'est essentiel. Et se sentir bien protégé est un réel avantage sur le chemin de la victoire. C'est pourquoi je ne m'entoure que des meilleurs. Pour son engagement, pour sa solidarité, pour la performance de sa protection santé et la qualité de son accompagnement, j'ai choisi MGEN."

MARTIN FOURCADE, Champion du Monde
et Champion Olympique de biathlon.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°773 485 339. MGEN Vie, n°441 922 002. MGEN Fils, n°440 343 388. MGEN Les Femmes aux dispositions particulières de la Prévoyance - MGEN Action solidarité et sociale, n°441 921 911. MGEN Centre de santé, n°477 901 714. mutuelles.com pour les dispositions particulières de la Prévoyance.

MAXIFLO

Pour être toujours bien vu !

DURE
3 FOIS PLUS
LONGTEMPS*

Grâce au bouton DOUSSOIR
NE SÈCHE JAMAIS!

Encre
toujours
+ LUMINEUSE
+ INTENSE



Le marqueur pour tableau blanc qui ne sèche plus.

Pointe moyenne



MWL5S

Disponible en



MWL6S

Pointe large



MWL5M



MWL6

GREEN-LABEL **

Pichon
PAPETERIES

Retrouvez le Maxiflo chez votre
fournituriste scolaire Pichon

Pichon papeteries
97 rue Jean Perrin
ZI Molina la Chazotte - BP315
42353 La Talaudière Cedex

Pentel

www.pentel.fr

*Que nos marqueurs traditionnels. ** Sans xylène ni toluène.